

Plan quinquennal d'investissements et cadre de référence

**Plan quinquennal d'investissements universitaires
pour la période du 1^{er} juin 2011 au 31 mai 2016**

Le présent document a été produit par
le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie

Coordination et rédaction

Direction des infrastructures de l'enseignement supérieur

Révision linguistique

Sous la responsabilité de la Direction des communications

Pour tout renseignement, s'adresser à l'endroit suivant :

Renseignements généraux
Direction des communications
1035, rue De La Chevrotière, 26^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 266-3363
Ligne sans frais : 1 855 390-7130

Ce document peut être consulté
sur le site Web du Ministère :
www.mesrst.gouv.qc.ca.

© Gouvernement du Québec

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, 2013

ISSN 1718-326X (Version imprimé)

ISSN 1718-3278 (En ligne)

ISBN 978-2-550-68891-4 (Version imprimé)

ISBN 978-2-550-68892-1 (PDF)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2013

AVANT-PROPOS

Le présent document comporte deux sections : le Plan quinquennal d'investissements universitaires 2011-2016 et le cadre de référence utilisé pour le calcul des enveloppes inscrites au Plan quinquennal.

SECTION 1

PLAN QUINQUENNAL D'INVESTISSEMENTS UNIVERSITAIRES 2011-2016

Le Plan quinquennal d'investissements universitaires (PQUIU) pour la période du 1^{er} juin 2011 au 31 mai 2016 a été approuvé par le décret numéro 757-2013 du 25 juin 2013.

SECTION 2

CADRE DE RÉFÉRENCE

Le cadre de référence présente les lignes directrices de l'élaboration du Plan quinquennal d'investissements universitaires, conformément au cadre normatif adopté par le comité conjoint MELS-CREPUQ en 2003*, autorisé par le Conseil du trésor le 6 avril 2004 et révisé les 28 mars 2006, 20 mars 2007, 25 novembre 2008 et 7 juillet 2011.

Le cadre de référence présente également la règle budgétaire liée à l'enveloppe d'efficacité énergétique approuvée le 20 mars 2007 par le Conseil du trésor.

Les paramètres, les formules de calcul et les données de base utilisés pour la répartition par établissement des enveloppes autorisées sont présentés dans les tableaux qui accompagnent le cadre de référence.

* Le cadre normatif est constitué des deux documents suivants :

- *Cadre normatif des investissements universitaires, Partie 1 : Normes d'espaces*, juillet 2011.
- *Cadre normatif des investissements universitaires, Partie 2 : Normes de coûts et enveloppes annuelles*, novembre 2008.

Il peut être consulté sur le site Internet du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST), à l'adresse suivante :

http://www.mesrst.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/Ens_Sup/Universite/PersUniv/PlanQuiInves/PlanQuinquennal2011-2016.pdf

SECTION 1

PLAN QUINQUENNAL D'INVESTISSEMENTS UNIVERSITAIRES 2011-2016

Annexe A

Plan quinquennal d'investissements universitaires 2011-2016
Maintenance des actifs et nouvelles initiatives
Parachèvements et continuité

Annexe B

Plan quinquennal d'investissements universitaires 2011-2016

Annexe C

Plan quinquennal d'investissements universitaires 2011-2016
Répartition des enveloppes normalisées et de l'enveloppe du développement
des systèmes d'information pour l'année 2011-2012

Annexe D

Plan quinquennal d'investissements universitaires 2011-2016
Répartition de l'enveloppe autorisée pour les corrections des allocations normalisées
pour la rénovation des espaces, ainsi que de l'enveloppe autorisée
pour la résorption du déficit d'entretien accumulé pour l'année 2011-2012

Annexe E

Plan quinquennal d'investissements universitaires 2011-2016
Répartition des enveloppes normalisées et de l'enveloppe du développement
des systèmes d'information pour l'année 2012-2013

Annexe F

Plan quinquennal d'investissements universitaires 2011-2016
Répartition de l'enveloppe autorisée pour les corrections des allocations normalisées
pour la rénovation des espaces, ainsi que de l'enveloppe autorisée
pour la résorption du déficit d'entretien accumulé pour l'année 2012-2013

PLAN QUINQUENNAL D'INVESTISSEMENTS UNIVERSITAIRES 2011-2016
(en millions de dollars)

ENVELOPPES	ENGAGEMENTS PRÉVUS	DÉPENSES RÉALISÉES	DÉPENSES PRÉVUES					
			2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	PLAN 2011-2016
1. MAINTIEN DES ACTIFS								
1.1 ENVELOPPES NORMALISÉES POUR LE PARC IMMOBILIER								
1.1.1 Réaménagement	98,847	-	19,845	20,241	20,241	20,241	18,278	98,847
1.1.2 Rénovation	307,135	-	61,654	62,895	62,895	62,895	56,795	307,135
1.1.3 Rattrapage	447,891	225,464	44,650	45,549	45,549	45,549	41,131	222,427
Total partiel 1.1	853,873	225,464	126,149	128,685	128,685	128,685	116,204	628,409
1.2 BONIFICATION DE LA POLITIQUE DE MAINTIEN DES ACTIFS								
1.2.1 MAO-TIC	35,000	35,000	-	-	-	-	-	-
1.2.2 Correction des allocations normalisées (Rénovation des bâtiments)	138,290	60,139	15,688	16,004	16,004	16,004	14,451	78,151
Total partiel 1.2	173,290	95,139	15,688	16,004	16,004	16,004	14,451	78,151
1.3 RÉSORPTION DU DÉFICIT D'ENTRETIEN ACCUMULÉ								
	566,115	206,720	70,747	72,162	72,162	72,162	72,162	359,395
Total partiel 1.3	566,115	206,720	70,747	72,162	72,162	72,162	72,162	359,395
1.4 FONDS FRQNT ¹								
	10,850	-	2,170	2,170	2,170	2,170	2,170	10,850
Total partiel 1.4	10,850	-	2,170	2,170	2,170	2,170	2,170	10,850
1.5 EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE								
	15,000	-	3,000	3,000	3,000	3,000	3,000	15,000
Total partiel 1.5	15,000	-	3,000	3,000	3,000	3,000	3,000	15,000
Total 1	1 619,129	527,323	217,754	222,021	222,021	222,021	207,988	1 091,806
2. DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUE ²								
	70,000	-	14,000	14,000	14,000	14,000	14,000	70,000
Total 2	70,000	-	14,000	14,000	14,000	14,000	14,000	70,000
3. NOUVELLES INITIATIVES								
3.1 INFRASTRUCTURES D'ENSEIGNEMENT								
3.1.1 UQAM - École des médias	9,000	-	1,000	7,900	0,100	-	-	9,000
3.1.2 HÉC Montréal - Nouveau pavillon (dossier d'affaires initial)	-	-	-	-	1,800	-	-	1,800
3.1.2 UM - Complexes des sciences à Outremont (dossier d'affaires initial)	7,759	-	7,759	-	-	-	-	7,759
3.1.3 UM - Complexes des sciences à Outremont (somme non affectée)	84,541	-	6,116	40,825	14,100	7,700	15,800	84,541
3.1.4 UMG - Rénovation du pavillon Wilson (dossier d'affaires initial)	1,540	-	1,540	-	-	-	-	1,540
3.1.5 UMG - Rénovation du pavillon Wilson (somme non affectée)	-	-	1,585	16,775	3,000	2,600	9,500	33,460
Total partiel 3.1	138,100	-	18,000	65,500	19,000	10,300	25,300	138,100
3.2 INFRASTRUCTURES DE RECHERCHE : VIREMENTS								
3.2.1 FCI - Fonds des leaders	12,430	-	12,430	-	-	-	-	12,430
3.2.2 PSRv2 - UL - Chaire d'excellence du Canada en télédétection	2,571	-	2,571	-	-	-	-	2,571
3.2.3 PSRv2 - US - Chaire d'excellence du Canada sur le traitement des signaux quantiques	1,985	-	1,985	-	-	-	-	1,985
Total partiel 3.2	16,986	-	16,986	-	-	-	-	16,986
3.3 PROJETS AUTOFINANCÉS ³								
3.3.1 UB - Édifice CRC ⁴	-	-	-	-	-	-	-	-
3.3.2 UC - Édifice TU ⁵	-	-	-	-	-	-	-	-
3.3.3 UQAT - Édifice 806-5 ⁶	-	-	-	-	-	-	-	-
3.3.4 UQAT - Édifice 806-10 ⁷	-	-	-	-	-	-	-	-
3.3.5 US - Maison Nazareth ⁸	-	-	-	-	-	-	-	-
3.3.6 UQAC- Pavillon de médecine et de la santé ⁹	-	-	-	-	-	-	-	-
Total 3	155,086	-	34,986	65,500	19,000	10,300	25,300	155,086

¹ FRQNT : Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies (anciennement Fonds FCAR).

² Anciennement « Mesure du discours sur le budget 1995-1996 : développement des systèmes d'information ».

³ Projet autofinancé par l'université.

⁴ Les superficies reconnues pour ces espaces de l'Université Bishop's sont de 460 mètres carrés.

⁵ Les superficies reconnues pour ces espaces de l'Université Concordia sont de 498 mètres carrés.

⁶ Les superficies reconnues pour ces espaces de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue sont de 60 mètres carrés.

⁷ Les superficies reconnues pour ces espaces de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue sont de 1 938 mètres carrés.

⁸ Les superficies reconnues pour ces espaces de l'Université de Sherbrooke sont de 1 096 mètres carrés (à compter de l'année 2012-2013).

⁹ Les superficies supplémentaires reconnues pour ces espaces de l'Université du Québec à Chicoutimi sont de 1 368 mètres carrés (les superficies reconnues sont portées à 2 252 mètres carrés).

PLAN QUINQUENNAL D'INVESTISSEMENTS UNIVERSITAIRES 2011-2016
(en millions de dollars)

ENVELOPPES	ENGAGEMENTS PRÉVUS	DÉPENSES RÉALISÉES	DÉPENSES PRÉVUES					
			2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	PLAN 2011-2016
4. PARACHÈVEMENTS DES PROJETS AUTORISÉS AUX PQI ANTÉRIEURS								
4.1 PROJETS D'AJOUTS D'ESPACE								
4.1.1 Enveloppe 2008-2013								
4.1.1.1 UQAT - Agrandissement à Rouyn-Noranda	3,951	-						
Dépassements de coûts de construction du campus de Rouyn-Noranda de l'UQAT	0,785	0,785						
Total 4	4,736	0,785	-	-	-	-	-	-
5. CONTINUITÉ								
5.1.1 Relèvement de l'enveloppe de développement informatique pour des projets spéciaux - 1 ^{re} phase : modernisation des systèmes et des technologies de l'information de l'Université Laval	15,420	7,710	2,570	2,570	2,570	-	-	7,710
5.1.2 INRS - acquisition du CDBL et aménagement	1,950	-	1,950	-	-	-	-	1,950
5.1.3 Autres projets des universités	4,050		4,050	-	-	-	-	4,050
Total 5	21,420	7,710	8,570	2,570	2,570	0,000	0,000	13,710
GRAND TOTAL (1+2+3+4+5)	1 870,371	535,818	275,310	304,091	257,591	246,321	247,288	1 330,602

PLAN QUINQUENNAL D'INVESTISSEMENTS UNIVERSITAIRES 2011-2016

DÉFINITIONS

Approbation d'un projet

Autorisation écrite du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, accordée à la suite d'une demande formelle écrite d'un établissement, pour la réalisation d'un projet de construction (ou de réfection) d'un bâtiment. Cette approbation n'engage aucunement le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie pour le financement ultérieur d'une partie ou de l'ensemble des superficies de ce projet au titre du maintien des actifs immobiliers et de la subvention de fonctionnement associée aux terrains et aux bâtiments.

Superficies autorisées d'un projet approuvé dans un plan quinquennal d'investissements universitaires

Dans le cas d'un projet subventionné au titre des nouvelles initiatives, les superficies autorisées correspondent aux superficies brutes inscrites au protocole d'entente signé par le ministre et l'établissement. Dans le cas d'un projet non subventionné au titre des nouvelles initiatives, l'établissement doit produire une demande écrite par lettre officielle afin de faire reconnaître ces superficies pour le financement du maintien des actifs immobiliers. La reconnaissance de ces superficies s'appuie notamment sur les besoins d'espaces à long terme de chaque établissement et s'effectue, le cas échéant, par leur approbation dans un plan quinquennal d'investissements universitaires. La déclaration annuelle des locaux dans le système d'information sur les locaux universitaires ne constitue pas pour le ministre une demande de reconnaissance de superficies aux fins de financement du maintien des actifs immobiliers.

Superficies exclues automatiquement pour le financement

Les espaces suivants ne peuvent être reconnus aux fins de financement du maintien des actifs immobiliers et du fonctionnement : les espaces loués à titre commercial, les résidences, les stationnements, les arénas ainsi que les espaces extérieurs de sports.

1 Conditions liées à l'octroi des montants approuvés en vertu du Plan quinquennal d'investissements universitaires

1.1 L'aliénation d'un immeuble pour lequel un établissement a reçu des sommes à titre de nouvelles initiatives et de parachèvements ne peut se faire sans l'accord préalable du ministre. Le produit de cette aliénation est récupéré par le ministre dans une proportion égale à celle de sa participation financière au coût de construction ou d'acquisition.

1.2 Les établissements sont assujettis aux étapes d'approbation établies par le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

1.3 Maintien des actifs immobiliers

1.3.1 Les montants alloués au titre du maintien des actifs immobiliers doivent être affectés à cette fin par les établissements. Toutefois, à compter de 2012-2013, le ministre autorise les établissements à pouvoir affecter 3 p.100 du montant total des enveloppes de rénovation, de rattrapage et de correction des allocations normalisées aux fins de l'acquisition ou de remplacement de

mobilier, appareillage, outillage et équipements des nouvelles technologies de l'information et des communications. Tout montant affecté à une autre fin, en sus de cette autorisation, sera récupéré par le ministre.

1.3.2 Les établissements doivent, préalablement à l'octroi des subventions associées aux enveloppes normalisées de maintien des actifs, fournir au ministre un budget détaillé des dépenses d'investissement par projet et par bâtiment au titre de chacune des enveloppes (réaménagement, rénovation, rattrapage en rénovation, correction des allocations normalisées pour la rénovation et résorption du déficit d'entretien accumulé). Les projets autorisés devront être inscrits distinctement aux états financiers sous un numéro propre à chaque projet.

1.3.3 Les subventions du ministre au titre du maintien des actifs immobiliers doivent être strictement affectées à des espaces reconnus aux fins de financement à ce titre.

1.4 Nouvelles initiatives

Dans le cadre d'un projet de nouvelles initiatives ou de parachèvements, les subventions sont versées aux conditions fixées dans un protocole d'entente signé par le ministre et l'établissement. Ces conditions portent notamment sur le suivi du projet et sur les superficies brutes totales qui sont considérées pour le financement relatif au maintien des actifs immobiliers.

1.5 Achat d'un bâtiment

L'autorisation du ministre est requise lorsqu'un établissement universitaire procède à l'acquisition d'un bâtiment dont le coût est supérieur à un million de dollars. Une demande écrite par lettre officielle doit être présentée par l'établissement.

2 Superficies reconnues pour le calcul des enveloppes normalisées

2.1 Depuis le Plan quinquennal d'investissements universitaires 1997-2002, les superficies reconnues pour le calcul des enveloppes normalisées doivent avoir été autorisées dans le cadre d'un projet (construction ou achat) approuvé au plan quinquennal. Depuis le Plan quinquennal d'investissements universitaires 2004-2009, les superficies financées excluent les espaces liés à la recherche pour les enveloppes de réaménagement et de rénovation. Seules l'enveloppe de rattrapage en rénovation, l'enveloppe de bonification de maintien des actifs pour les corrections aux allocations normalisées ainsi que l'enveloppe pour la résorption du déficit d'entretien accumulé considèrent aussi les espaces liés à la recherche.

2.2 Depuis le Plan quinquennal d'investissements 2008-2013, les allocations aux établissements pour le maintien des actifs immobiliers s'appuient sur les superficies brutes totales inventoriées (m²) établies en considération des éléments suivants :

2.2.1 Les superficies brutes totales inventoriées (m²) dans le système d'information sur les locaux des universités de 2006-2007 et ajustées au 31 mai 2007;

2.2.2 Les variations des superficies brutes totales inventoriées (m²) associées soit aux projets inscrits aux plans quinquennaux d'investissements en fonction des superficies brutes totales inscrites aux protocoles d'entente, soit aux espaces reconnus aux plans quinquennaux d'investissements en fonction des déficits d'espaces d'enseignement à long terme, soit aux abandons d'espaces;

- 2.2.3 Les espaces autofinancés lors de leur construction peuvent être reconnus au P QI dans la mesure où, lorsqu'ils sont retirés des espaces inventoriés, ils génèrent un déficit d'espaces d'enseignement tant à court qu'à long terme. Lorsqu'une telle reconnaissance d'espaces est autorisée, elle peut être réduite au cours des années ultérieures jusqu'à concurrence du surplus d'espaces d'enseignement à long terme;
- 2.2.4 Dans le cas particulier d'un ajout aux superficies brutes inventoriées (m²) associé à un ajout d'espaces de recherche financé par le ministre, les superficies brutes de cet ajout d'espaces sont reconnues aux fins de financement en conformité avec les superficies totales brutes autorisées jusqu'à concurrence du déficit d'espaces bruts de recherche à court terme de l'université concernée au lieu géographique de cet ajout d'espaces moins la portion du surplus d'espaces bruts d'enseignement à court terme qui excède 5 p. 100, le cas échéant. Cette règle s'applique également aux cas où la subvention du ministre pour un ajout d'espaces de recherche est transférée pour son octroi à un autre ministère ou organisme du gouvernement du Québec;
- Si une portion d'espaces d'enseignement est prévue au protocole d'entente relatif à un ajout d'espaces de recherche autorisé par le ministre, le maximum d'espaces bruts reconnus aux fins de financement inclut aussi le déficit d'espaces bruts d'enseignement à court terme au lieu géographique de cet ajout d'espaces;
- Lorsque le ministre reconnaît, sur la base d'une preuve fournie par un établissement, l'impossibilité physique de réaliser un projet d'ajout d'espaces voué principalement à la recherche à même la portion du surplus d'espaces d'enseignement qui excède 5 p. 100, le cas échéant, ce surplus d'espaces n'est pas déduit dans l'évaluation des superficies d'enseignement à reconnaître aux fins de financement pour cet ajout d'espaces;
- En ce qui concerne les ajouts d'espaces de recherche autorisés par le ministre avant le 1^{er} juin 2008, les superficies brutes de ceux-ci sont reconnues aux fins de financement en considérant les superficies totales brutes autorisées par le ministre et figurant, le cas échéant, au protocole d'entente.
- 2.2.5 Les espaces inactifs sont financés en considérant 42,5 p. 100 des superficies brutes inactives lorsque ces superficies sont inactives pour une première année; à compter de 2009-2010, les espaces inactifs seront financés en considérant 21,25 p. 100 des superficies brutes inactives lorsque ces superficies sont inactives pour une deuxième année consécutive; à compter de 2010-2011, les espaces inactifs seront financés en considérant 0 p. 100 des superficies brutes inactives lorsque ces superficies sont inactives pour une troisième année consécutive.
- 2.3 Depuis le Plan quinquennal d'investissements 2008-2013, la répartition des superficies entre la recherche et l'enseignement est déterminée en fonction des espaces normalisés de recherche et d'enseignement. Ainsi, le pourcentage d'enseignement servant à déterminer la part des superficies brutes totales inventoriées (m²) reconnues aux fins de financement qui est liée à l'enseignement de même que les valeurs de remplacement des espaces qui sont considérées dans le calcul des allocations sont établis en fonction de la part respective des espaces normalisés d'enseignement et de recherche par rapport au total des espaces normalisés. Ces derniers sont évalués en fonction du nombre et des caractéristiques des étudiants et du personnel de chaque université ainsi que des normes d'espaces et de coûts du cadre normatif des investissements universitaires. Sont également considérées, le cas échéant, les superficies occupées par un autre établissement à titre gracieux, en appliquant toutefois le taux des espaces normalisés d'enseignement de chacun des occupants.

Le ministre reconnaît que cette nouvelle façon de faire peut diminuer le niveau du financement des espaces d'enseignement en raison du développement des activités de recherche lorsqu'une université est en déficit d'espaces de recherche et d'enseignement. Afin de pallier cet état de fait, dans le cas d'un établissement présentant un déficit d'espaces d'enseignement à court terme ainsi qu'un déficit d'espaces de recherche, tous les deux étant d'au moins 5 p. 100, le taux de croissance annuel des espaces normalisés de recherche ne pourra excéder le taux de croissance annuel des espaces normalisés d'enseignement.

- 2.4 Certaines superficies peuvent faire l'objet d'un financement au titre du maintien des actifs immobiliers alors qu'elles sont associées à des ajouts d'espaces non subventionnés en vertu de la Loi sur les investissements universitaires pour leur construction. Aux fins de financement, ces superficies doivent avoir été inscrites par le ministre, à la suite d'une demande écrite par lettre officielle de l'établissement à cet effet, dans un plan quinquennal d'investissements en vertu d'un déficit d'espaces d'enseignement à long terme.

3 Conditions liées à l'encadrement des projets d'infrastructures

Tout projet de construction (ou de réfection) subventionné en nouvelles initiatives ou non subventionné en vertu de la Loi sur les investissements universitaires doit obligatoirement être approuvé par le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie préalablement à son démarrage, soit avant la préparation des plans et devis, en tenant compte de l'évaluation des risques financiers assumés par les universités et selon un processus différencié selon le coût en capital du projet.

Pour un projet dont le coût estimé est inférieur à 1 million de dollars (projet subventionné uniquement)

Approbation des projets par le ministre à partir des données descriptives qu'il peut exiger pour chacun des projets, à savoir les besoins d'espaces comblés ou réaménagés par le projet, la répartition des coûts, les sources de financement et l'échéancier de réalisation.

Pour un projet dont le coût estimé est supérieur ou égal à 1 million de dollars et inférieur à 20 millions de dollars (projet subventionné ou non)

Approbation des projets par le ministre à partir des données descriptives qu'il peut exiger pour chacun des projets, à savoir les besoins d'espaces comblés ou réaménagés par le projet, la répartition des coûts, les sources de financement et l'échéancier de réalisation.

Pour un projet dont le coût estimé est supérieur ou égal à 20 millions de dollars et inférieur à 40 millions de dollars (projet subventionné ou non)

Approbation des projets par le ministre à partir des mêmes informations qui sont exigées au point précédent, auxquelles peuvent s'ajouter, pour les projets qu'il identifiera, des analyses additionnelles dont la teneur peut être variable selon la taille du projet et qui peuvent inclure l'une ou l'autre des informations figurant au guide d'élaboration d'un dossier d'affaires conçu par le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) pour les grands projets d'infrastructures publiques (la description des besoins, les résultats recherchés, les solutions possibles pour répondre aux besoins et leur analyse, l'évaluation et le choix de la solution la plus vraisemblable en tenant compte de l'analyse des risques et d'une analyse financière, une analyse du mode de réalisation en partenariat public-privé (PPP) versus le mode conventionnel, une analyse de la valeur et une analyse des coûts versus les bénéfices de chacune des composantes du projet).

Pour un projet dont le coût estimé est supérieur ou égal à 40 millions de dollars (projet subventionné ou non)

Assujettissement de ces projets au mode de gouvernance des grands projets d'infrastructure publique contenu dans la Politique-cadre sur la gouvernance des grands projets d'infrastructure publique.

3.1 Conditions additionnelles applicables

Un projet de construction (ou de réfection) dont le coût estimé est supérieur à 20 millions de dollars est soumis aussi aux conditions suivantes :

3.1.1 En plus du processus d'approbation qui précède, la mesure d'encadrement inclut les deux exigences suivantes pour les projets de plus de 20 millions de dollars, soit des mesures analogues à celles exigées pour les projets subventionnés :

- la mise en place d'un comité de suivi et la transmission de façon régulière au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie d'un compte rendu de l'évolution des travaux;
- la détermination des sources de financement avant le démarrage des travaux.

3.1.2 Afin d'éviter le fractionnement des projets de plus de 20 millions de dollars, le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie peut indiquer que, lors de l'approbation d'un projet donné, il n'approuvera ultérieurement aucun projet associé au premier.

PLAN QUINQUENNAL D'INVESTISSEMENTS UNIVERSITAIRES 2011-2016

RÉPARTITION DES ENVELOPPES NORMALISÉES
ET DE L'ENVELOPPE DU DÉVELOPPEMENT DES SYSTÈMES D'INFORMATION
POUR L'ANNÉE 2011-2012
(en millions de dollars)

ÉTABLISSEMENTS	ENVELOPPES NORMALISÉES RÉPARTIES POUR LE PARC IMMOBILIER (Annexe A, section 1.1) *				DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUE (Annexe A, section 2)
	RÉAMÉNAGEMENT (A)	RÉNOVATION (B)	RATTRAPAGE (C)	ENVELOPPES NORMALISÉES RÉPARTIES (Annexe A, section 1.1) (D)=(A+B+C)	
Bishop's	0,423	2,035	0,889	3,347	0,071
Concordia	2,532	6,240	3,939	12,711	1,043
Laval	3,047	11,701	8,884	23,632	1,874
McGill	3,130	12,770	10,721	26,621	1,882
Montréal	3,088	11,124	8,477	22,689	2,227
HEC	0,598	1,055	0,506	2,159	0,525
Polytechnique	0,580	1,307	1,552	3,439	0,867
Sherbrooke	1,339	3,971	3,167	8,477	0,563
Total partiel sans l'UQ	14,737	50,203	38,135	103,075	9,052
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	0,117	0,293	0,079	0,489	0,131
Université du Québec à Chicoutimi	0,475	1,163	0,729	2,367	0,414
Université du Québec à Montréal	2,236	4,620	2,090	8,946	2,077
Université du Québec en Outaouais	0,409	0,709	0,551	1,669	0,294
Université du Québec à Rimouski	0,327	0,902	0,645	1,874	0,319
Université du Québec à Trois-Rivières	0,697	1,993	1,185	3,875	0,631
Institut national de la recherche scientifique	0,062	0,089	0,905	1,056	0,405
École nationale d'administration publique	0,080	0,127	0,000	0,207	0,124
École de technologie supérieure	0,554	1,192	0,063	1,809	0,212
Télé-université	0,054	0,077	0,000	0,131	0,195
Université du Québec (siège social)	0,097	0,286	0,268	0,651	0,146
Total partiel de l'UQ	5,108	11,451	6,515	23,074	4,948
TOTAL	19,845	61,654	44,650	126,149	14,000

* La répartition est établie sur la base des paramètres du cadre normatif, approuvé le 6 avril 2004 et révisé le 28 mars 2006, le 25 novembre 2008 et le 7 juillet 2011.

PLAN QUINQUENNAL D'INVESTISSEMENTS UNIVERSITAIRES 2011-2016
RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE AUTORISÉE POUR LES CORRECTIONS
DES ALLOCATIONS NORMALISÉES POUR LA RÉNOVATION DES ESPACES,
AINSI QUE DE L'ENVELOPPE AUTORISÉE POUR LA RÉSORPTION
DU DÉFICIT D'ENTRETIEN ACCUMULÉ
ANNÉE 2011-2016
(en millions de dollars)

ÉTABLISSEMENTS	CORRECTIONS DES ALLOCATIONS NORMALISÉES POUR LA RÉNOVATION DES ESPACES (Annexe A, section 1.2) * et **	RÉSORPTION DU DÉFICIT D'ENTRETIEN ACCUMULÉ (Annexe A, section 1.3) * et ***
	(B)	(C)
Bishop's	0,321	1,458
Concordia	1,267	5,713
Laval	3,102	13,960
McGill	3,730	16,883
Montréal	2,907	13,189
HEC	0,174	0,791
Polytechnique	0,438	1,976
Sherbrooke	1,017	4,569
Total partiel sans l'UQ	12,956	58,539
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	0,072	0,320
Université du Québec à Chicoutimi	0,260	1,156
Université du Québec à Montréal	0,922	4,184
Université du Québec en Outaouais	0,121	0,528
Université du Québec à Rimouski	0,224	0,970
Université du Québec à Trois-Rivières	0,404	1,820
Institut national de la recherche scientifique	0,303	1,301
École nationale d'administration publique	0,022	0,100
École de technologie supérieure	0,300	1,362
Télé-université	0,013	0,058
Université du Québec (siège social)	0,091	0,409
Total partiel de l'UQ	2,732	12,208
TOTAL	15,688	70,747

* La répartition est établie sur la base des paramètres du cadre normatif, approuvé le 6 avril 2004 et révisé le 28 mars 2006, le 25 novembre 2008 et le 7 juillet 2011.

** La répartition de l'enveloppe liée aux corrections des allocations normalisées est établie en considération de la valeur de remplacement et de l'âge ajusté de tous les espaces (enseignement et recherche).

*** La répartition de l'enveloppe liée à la résorption du déficit d'entretien accumulé est établie en considération de la valeur de remplacement et de l'âge ajusté de tous les espaces âgés d'au moins cinq ans (enseignement et recherche).

PLAN QUINQUENNAL D'INVESTISSEMENTS UNIVERSITAIRES 2011-2016

RÉPARTITION DES ENVELOPPES NORMALISÉES
ET DE L'ENVELOPPE DU DÉVELOPPEMENT DES SYSTÈMES D'INFORMATION
POUR L'ANNÉE 2012-2013
(en millions de dollars)

ÉTABLISSEMENTS	ENVELOPPES NORMALISÉES RÉPARTIES POUR LE PARC IMMOBILIER (Annexe A, section 1.1) *				DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUE (Annexe A, section 2)
	RÉAMÉNAGEMENT (A)	RÉNOVATION (B)	RATTRAPAGE (C)	ENVELOPPES NORMALISÉES RÉPARTIES (Annexe A, section 1.1) (D)=(A+B+C)	
Bishop's	0,426	2,014	0,863	3,303	0,071
Concordia	2,615	6,382	4,097	13,094	1,043
Laval	3,050	11,639	8,987	23,676	1,874
McGill	3,115	12,460	10,949	26,524	1,882
Montréal	3,161	11,341	8,471	22,973	2,227
HEC	0,594	1,104	0,520	2,218	0,525
Polytechnique	0,594	1,354	1,574	3,522	0,867
Sherbrooke	1,463	4,254	3,372	9,089	0,563
Total partiel sans l'UQ	15,018	50,548	38,833	104,399	9,052
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	0,123	0,296	0,081	0,500	0,131
Université du Québec à Chicoutimi	0,478	1,198	0,768	2,444	0,414
Université du Québec à Montréal	2,252	4,902	2,165	9,319	2,077
Université du Québec en Outaouais	0,412	0,756	0,572	1,740	0,294
Université du Québec à Rimouski	0,337	0,948	0,645	1,930	0,319
Université du Québec à Trois-Rivières	0,714	2,162	1,263	4,139	0,631
Institut national de la recherche scientifique	0,066	0,068	0,778	0,912	0,405
École nationale d'administration publique	0,079	0,137	0,000	0,216	0,124
École de technologie supérieure	0,559	1,277	0,064	1,900	0,212
Télé-université	0,054	0,084	0,000	0,138	0,195
Université du Québec (siège social)	0,149	0,519	0,380	1,048	0,146
Total partiel de l'UQ	5,223	12,347	6,716	24,286	4,948
TOTAL	20,241	62,895	45,549	128,685	14,000

* La répartition est établie sur la base des paramètres du cadre normatif, approuvé le 6 avril 2004 et révisé le 28 mars 2006, le 25 novembre 2008 et le 7 juillet 2011.

PLAN QUINQUENNAL D'INVESTISSEMENTS UNIVERSITAIRES 2011-2016
RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE AUTORISÉE POUR LES CORRECTIONS
DES ALLOCATIONS NORMALISÉES POUR LA RÉNOVATION DES ESPACES,
AINSI QUE DE L'ENVELOPPE AUTORISÉE POUR LA RÉSORPTION
DU DÉFICIT D'ENTRETIEN ACCUMULÉ
ANNÉE 2012-2013
(en millions de dollars)

ÉTABLISSEMENTS	CORRECTIONS DES ALLOCATIONS NORMALISÉES POUR LA RÉNOVATION DES ESPACES (Annexe A, section 1.2) * et **	RÉSORPTION DU DÉFICIT D'ENTRETIEN ACCUMULÉ (Annexe A, section 1.3) * et ***
	(B)	(C)
Bishop's	0,313	1,423
Concordia	1,310	5,890
Laval	3,124	14,053
McGill	3,788	17,174
Montréal	2,905	13,226
HEC	0,183	0,832
Polytechnique	0,448	2,024
Sherbrooke	1,072	4,801
Total partiel sans l'UQ	13,143	59,423
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	0,076	0,338
Université du Québec à Chicoutimi	0,274	1,216
Université du Québec à Montréal	0,973	4,429
Université du Québec en Outaouais	0,128	0,542
Université du Québec à Rimouski	0,224	0,958
Université du Québec à Trois-Rivières	0,436	1,963
Institut national de la recherche scientifique	0,257	1,053
École nationale d'administration publique	0,024	0,109
École de technologie supérieure	0,323	1,469
Télé-université	0,014	0,065
Université du Québec (siège social)	0,132	0,597
Total partiel de l'UQ	2,861	12,739
TOTAL	16,004	72,162

* La répartition est établie sur la base des paramètres du cadre normatif, approuvé le 6 avril 2004 et révisé le 28 mars 2006, le 25 novembre 2008 et le 7 juillet 2011.

** La répartition de l'enveloppe liée aux corrections des allocations normalisées est établie en considération de la valeur de remplacement et de l'âge ajusté de tous les espaces (enseignement et recherche).

*** La répartition de l'enveloppe liée à la résorption du déficit d'entretien accumulé est établie en considération de la valeur de remplacement et de l'âge ajusté de tous les espaces âgés d'au moins six ans (enseignement et recherche).

SECTION 2

CADRE DE RÉFÉRENCE

1	Maintien des actifs	1
1.1	Enveloppes de maintien des actifs du parc immobilier	1
1.2	Enveloppes de bonification.....	2
1.2.1	Enveloppe de corrections aux allocations normalisées de maintien des actifs immobiliers (rénovation des bâtiments)	2
1.3	Enveloppe de résorption du déficit d’entretien accumulé	3
1.4	Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies (FRQNT)	3
1.5	Enveloppe d’efficacité énergétique	3
2	Mesure du discours sur le budget 1995-1996 Développement des systèmes d’information	4
3	Nouvelles initiatives.....	4
3.1	Projets d’infrastructures d’enseignement.....	4
3.2	Projets d’infrastructures de recherche	4
3.3	Projets autofinancés	4
4	Parachèvements et continuité	5
5	Enveloppe d’efficacité énergétique	5
5.1	Critères d’admissibilité d’un projet	5
5.2	Présentation d’un projet.....	5
5.3	Modalités d’attribution des allocations pour un projet	5
5.4	Période d’admissibilité	6
6	Liste des tableaux	7

1 MAINTIEN DES ACTIFS

Le Plan quinquennal d'investissements universitaires 2011-2016 comprend les cinq enveloppes de maintien des actifs suivantes :

- l'enveloppe de réaménagement du parc immobilier;
- l'enveloppe de rénovation du parc immobilier;
- l'enveloppe de rattrapage du parc immobilier;
- l'enveloppe de corrections aux allocations normalisées de maintien des actifs immobiliers;
- l'enveloppe de résorption du déficit d'entretien accumulé.

Depuis le Plan quinquennal d'investissements universitaires 2005-2010, l'enveloppe de rattrapage du parc immobilier a été ajoutée pour les travaux de réfection majeurs du parc immobilier.

Une enveloppe particulière du Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies (FQRNT) destinée au maintien des actifs est aussi présentée.

Depuis les modifications apportées au Plan quinquennal d'investissements universitaires 2006-2011, une nouvelle enveloppe d'efficacité énergétique destinée au maintien des actifs a été ajoutée.

Depuis le Plan quinquennal d'investissements universitaires 2007-2012, l'enveloppe de corrections aux allocations normalisées de maintien des actifs immobiliers pour la rénovation des bâtiments a été ajoutée au titre d'une bonification.

Depuis le Plan quinquennal d'investissements universitaires 2008-2013, l'enveloppe de résorption du déficit d'entretien accumulé a été ajoutée. Celle-ci est liée au réinvestissement du gouvernement au titre de la rénovation en vertu du Plan québécois des infrastructures.

1.1 Enveloppes de maintien des actifs du parc immobilier

Enveloppes réparties

Pour l'année 2011-2012, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST) dispose d'une enveloppe de 1 26 149 000 \$ à distribuer aux établissements, dont 19 845 000 \$ pour le réaménagement, 61 654 000 \$ pour la rénovation et 44 650 000 \$ pour le rattrapage.

Pour l'année 2012-2013, le MESRST dispose d'une enveloppe de 1 28 685 000 \$ à distribuer aux établissements, dont 20 241 000 \$ pour le réaménagement, 62 895 000 \$ pour la rénovation et 45 549 000 \$ pour le rattrapage.

Les enveloppes de maintien des actifs sont réparties au prorata des besoins normalisés théoriques. Ces besoins sont basés sur la valeur normalisée de remplacement des espaces subventionnés en propriété liés à l'enseignement (VRESPE) ou sur la valeur normalisée de remplacement de tous les espaces subventionnés en propriété (VRESP), selon le cas. Ces dernières sont calculées respectivement en multipliant les espaces inventoriés subventionnés en propriété par la valeur moyenne normalisée de remplacement des espaces, pour les espaces d'enseignement ou pour tous les espaces selon le cas (voir le tableau 1).

La valeur moyenne normalisée de remplacement des espaces est déterminée en calculant la somme des facteurs composés par la multiplication des espaces normalisés liés à l'enseignement ou des espaces normalisés totaux par le coût normé de remplacement, selon les catégories et sous-catégories d'espaces. À cette somme sont ajoutés les honoraires professionnels, les coûts relatifs aux aménagements extérieurs et le facteur régional de coût de construction. La division de cette somme globale par les espaces normalisés liés à l'enseignement ou par les espaces normalisés totaux définit la valeur moyenne de remplacement des espaces d'enseignement ou de tous les espaces.

Besoins normalisés théoriques de réaménagement du parc immobilier

Les besoins en réaménagement du parc immobilier lié à l'enseignement sont estimés de la façon suivante :

$$0,5 \% \times VRESPE$$

Pour l'année 2011-2012, les besoins totalisent 31 148 000 \$ après récupération des taxes. Le détail de ces calculs est présenté aux tableaux 3 et 4 ci-joints.

Pour l'année 2012-2013, les besoins totalisent 32 411 000 \$ après récupération des taxes. Le détail de ces calculs est présenté aux tableaux 11 et 12 ci-joints.

Besoins normalisés théoriques de rénovation du parc immobilier

Les besoins en rénovation du parc immobilier lié à l'enseignement, pour l'ensemble des établissements, sont estimés de la façon suivante :

$$1,5 \% \times VRESPE$$

Ces besoins théoriques totaux sont répartis entre les établissements au prorata du produit de la VRESPE et de l'âge ajusté moyen des espaces subventionnés en propriété liés à l'enseignement de chacun des établissements.

Pour l'année 2011-2012, les besoins totalisent 93 445 000 \$ après récupération des taxes. Le détail de ces calculs est présenté aux tableaux 3 et 4 ci-joints.

Pour l'année 2012-2013, les besoins totalisent 97 232 000 \$ après récupération des taxes. Le détail de ces calculs est présenté aux tableaux 11 et 12 ci-joints.

Enveloppe de rattrapage du parc immobilier

L'enveloppe totale de rattrapage en rénovation dont le MESRST dispose est répartie au prorata du produit de la VRESP^{25ans+} et de l'âge moyen ajusté de tous les espaces subventionnés en propriété de 25 ans et plus. La VRESP^{25ans+} est calculée pour chacun des établissements en multipliant les espaces subventionnés en propriété de 25 ans et plus par la valeur moyenne normalisée de remplacement de tous les espaces (voir le tableau 1).

La distribution de cette enveloppe entre les établissements, d'un montant de 44 650 000 \$ pour l'année 2011-2012, est présentée aux tableaux 3 et 4 ci-joints. Pour l'année 2012-2013, la distribution de cette enveloppe entre les établissements, d'un montant de 45 549 000 \$, est présentée aux tableaux 11 et 12 ci-joints.

1.2 Enveloppe de bonification

1.2.1 Enveloppe de corrections aux allocations normalisées de maintien des actifs immobiliers (rénovation des bâtiments)

Cette enveloppe est répartie au prorata des besoins normalisés théoriques pour la rénovation de tous les espaces. Ces besoins sont basés sur la valeur normalisée de remplacement de tous les espaces subventionnés en propriété (VRESP). Le calcul de cette dernière est explicité au point 1.1.

Besoins normalisés théoriques pour la bonification de la politique de maintien des actifs immobiliers (rénovation des bâtiments)

Les besoins en rénovation du parc immobilier, pour l'ensemble des établissements, sont estimés de la façon suivante :

$$1,5 \% \times VRESP$$

Les besoins théoriques de chaque établissement sont établis en distribuant les besoins totaux au prorata du produit de la VRESP et de l'âge ajusté moyen de tous les espaces subventionnés en propriété de chacun des établissements.

Pour l'année 2011-2012, les besoins totalisent 140 393 000 \$ après récupération des taxes. Le détail de ces calculs est présenté au tableau 5 ci-joint.

Pour l'année 2011-2012, le MESRST dispose d'une enveloppe de 15 688 000 \$ à distribuer aux établissements pour l'enveloppe de corrections aux allocations normalisées de maintien des actifs.

Pour l'année 2012-2013, les besoins totalisent 146 145 000 \$ après récupération des taxes. Le détail de ces calculs est présenté au tableau 13 ci-joint.

Pour l'année 2012-2013, le MESRST dispose d'une enveloppe de 16 004 000 \$ à distribuer aux établissements pour l'enveloppe de corrections aux allocations normalisées de maintien des actifs.

1.3 Enveloppe de résorption du déficit d'entretien accumulé

Cette enveloppe est répartie au prorata des besoins normalisés théoriques pour la rénovation de tous les espaces. Pour l'année 2011-2012, ces besoins sont basés sur la valeur normalisée de remplacement des espaces subventionnés en propriété de 5 ans et plus (VRESP_{5ans+}). Cette dernière est calculée pour chacun des établissements en multipliant les espaces subventionnés en propriété de 5 ans et plus par la valeur moyenne normalisée de remplacement de tous les espaces. Le calcul de cette dernière est explicité au point 1.1.

Besoins normalisés théoriques pour la résorption du déficit d'entretien accumulé (rénovation des bâtiments), année 2011-2012

Les besoins en rénovation du parc immobilier aux fins de cette enveloppe, pour l'ensemble des établissements, sont estimés de la façon suivante :

$$1,5 \% \times \text{VRESP}_{5\text{ans}+}$$

Les besoins théoriques de chaque établissement (voir 1.2.1) sont répartis entre les établissements au prorata du produit de la VRESP_{5ans+} et de l'âge ajusté moyen des espaces subventionnés en propriété de 5 ans et plus de chacun des établissements.

Pour l'année 2011-2012, les besoins totalisent 133 511 000 \$ après récupération des taxes. Le détail de ces calculs est présenté au tableau 6 ci-joint.

Pour l'année 2011-2012, le MESRST dispose d'une enveloppe de 70 747 000 \$ à distribuer aux établissements pour l'enveloppe de résorption du déficit d'entretien accumulé.

Pour l'année 2012-2013, les mêmes méthodologies de calcul des besoins et de répartition de l'enveloppe entre les établissements sont utilisées, mais en considérant exclusivement les espaces subventionnés en propriété âgés d'au moins six ans.

Besoins normalisés théoriques pour la résorption du déficit d'entretien accumulé (rénovation des bâtiments), année 2012-2013

Les besoins en rénovation du parc immobilier aux fins de cette enveloppe, pour l'ensemble des établissements, sont estimés de la façon suivante :

$$1,5 \% \times \text{VRESP}_{6\text{ans}+}$$

Les besoins théoriques de chaque établissement (voir 1.2.1) sont répartis entre les établissements au prorata du produit de la VRESP_{6ans+} et de l'âge ajusté moyen des espaces subventionnés en propriété de 6 ans et plus de chacun des établissements.

Pour l'année 2012-2013, les besoins totalisent 137 827 000 \$ après récupération des taxes. Le détail de ces calculs est présenté au tableau 14 ci-joint.

Pour l'année 2012-2013, le MESRST dispose d'une enveloppe de 72 162 000 \$ à distribuer aux établissements pour l'enveloppe de résorption du déficit d'entretien accumulé.

1.4 Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies (FRQNT)

Les principaux objectifs du FRQNT sont les suivants :

- encourager la formation des jeunes chercheurs et chercheuses en offrant des bourses d'études aux meilleurs étudiants et étudiantes;
- aider les chercheurs et les chercheuses en début de carrière à s'établir en tant que chercheurs et chercheuses autonomes et à affronter la compétition à l'échelle nationale et internationale;
- faciliter le regroupement de chercheurs et de chercheuses en équipes et dans des centres afin de maximiser leurs efforts et d'offrir un milieu stimulant aux étudiants et étudiantes;
- stimuler la diffusion de connaissances.

Le gouvernement accorde au FRQNT un montant de 2 170 000 \$ pour chacune des années du Plan quinquennal d'investissements universitaires 2011-2016.

Ce fonds fait la distribution de ce montant aux établissements, laquelle est par la suite rapportée au Plan quinquennal d'investissements universitaires pour suivi et allocation de la subvention par le MESRST.

Le tableau 7 indique les montants accordés aux établissements pour l'année 2011-2012.

Le tableau 15 indique les montants accordés aux établissements pour l'année 2012-2013.

1.5 Enveloppe d'efficacité énergétique

L'enveloppe totale pour la réalisation de projets en efficacité énergétique dont le MESRST dispose est allouée sur présentation de projets par les universités. Chaque projet est évalué selon sa qualité et se voit attribuer une subvention en fonction de critères définis dans la norme d'allocation. Sont admissibles les projets soumis après le 4 mai 2006 et dont la période de rendement du capital investi est entre 7 et 15 ans. Un premier projet déposé au MESRST doit donner des économies d'énergie d'au moins 7 % par rapport à la consommation unitaire de l'année de référence 2002-2003. Les détails relatifs à cette enveloppe sont présentés au point 5.

Pour l'année 2011-2012, le montant de l'enveloppe totale est de 3 000 000 \$.

Pour l'année 2012-2013, le montant de l'enveloppe totale est de 3 000 000 \$.

2 MESURE DU DISCOURS SUR LE BUDGET 1995-1996

Développement des systèmes d'information

Depuis le discours sur le budget 1995-1996, les dépenses relatives au développement des systèmes d'information doivent être inscrites comme actif immobilisé.

Il s'agit du coût lié à la mise au point et à l'amélioration des logiciels et des sommes employées pour acquérir le matériel informatique nécessaire au soutien de cette activité.

Le montant des dépenses liées au développement des systèmes d'information pour l'ensemble du réseau universitaire est estimé à 14 000 000 \$ par année ou à 70 000 000 \$ pour la période quinquennale.

La répartition de cette enveloppe par établissement universitaire est présentée au tableau 8.

3 NOUVELLES INITIATIVES

L'enveloppe des nouvelles initiatives comporte deux sous-enveloppes :

- les projets d'infrastructures d'enseignement;
- les projets d'infrastructures de recherche.

3.1 Projets d'infrastructures d'enseignement

Quatre projets de nouvelles initiatives du MESRST faisant l'objet de fonds autorisés de 138 100 000 \$ sont inscrits à l'annexe A du Plan quinquennal d'investissements universitaires 2010-2015. Pour le projet de l'Université du Québec à Montréal, le montant autorisé de 9 000 000 \$ est affecté en entier. Pour les trois autres projets, un montant de 11 099 000 \$ est affecté pour des frais de dossier d'affaires initial, parmi des fonds autorisés de 129 100 000 \$. Les fonds restants seront affectés le cas échéant au fur et à mesure que seront franchies les étapes décisionnelles prévues à la Politique-cadre sur la gouvernance des grands projets d'infrastructure publique.

3.2 Projets d'infrastructures de recherche

Deux projets ont été autorisés dans le cadre du Programme de soutien à la recherche (volet 2 : appui au financement d'infrastructures de recherche). Les montants attribués ont par la suite été virés au PQIU, qui procède à l'allocation de la subvention.

Des montants ont également été virés au PQIU pour assurer la contrepartie du gouvernement du Québec à des projets de la Fondation canadienne de l'innovation (FCI) accordés aux établissements universitaires. Ces projets sont notamment associés au programme Fonds des leaders.

L'annexe A présente la liste des projets concernés et leur montant respectif.

3.3 Projets autofinancés

Certaines superficies des projets autofinancés par les universités peuvent faire l'objet d'une inscription au PQIU, aux fins de financement pour le maintien des actifs immobiliers ainsi que pour le fonctionnement, à la suite d'une demande officielle faite par l'établissement. Ces superficies, qui peuvent être reconnues aux fins de financement, sont cependant limitées par la valeur du déficit d'espaces bruts d'enseignement à long terme de l'établissement concerné. Le déficit d'espaces bruts d'enseignement à long terme considéré par le MESRST équivaut au déficit d'espaces nets d'enseignement à long terme divisé par 0,63 en conformité avec l'application du cadre normatif des investissements universitaires.

4 PARACHÈVEMENTS ET CONTINUITÉ

On fait ici référence à des projets déjà approuvés par des plans antérieurs à titre de nouvelles initiatives, mais qui ne sont pas complétés, ou à des fonds autorisés aux PQIU antérieurs.

Ces projets sont présentés à l'annexe A.

5 ENVELOPPE D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Une enveloppe budgétaire est créée à la suite de l'engagement du gouvernement d'améliorer de 14 % la performance énergétique des bâtiments du Secteur de l'enseignement supérieur¹ avant 2010-2011, par rapport à l'année 2002-2003. Les modalités d'attribution de l'enveloppe destinée à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments sont décrites ci-dessous. Les allocations accordées dans le cadre de cette enveloppe sont non transférables.

5.1 Critères d'admissibilité d'un projet

Pour être admissibles, les mesures d'amélioration de la performance énergétique devront être comprises dans un projet global d'amélioration de la performance énergétique du bâtiment, appuyé par une étude réalisée par une firme du domaine de l'efficacité énergétique ou une entreprise de services écoénergétiques. L'étude doit inclure un sommaire de la ventilation des investissements, des économies et du retour sur l'investissement liés aux mesures d'amélioration.

¹ Source : GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 2006. *La stratégie énergétique du Québec 2006-2015 : l'énergie pour construire le Québec de demain*, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, 119 pages.

Les mesures admissibles sont celles qui touchent notamment des initiatives liées à l'amélioration de la performance énergétique des équipements, à l'amélioration de l'enveloppe du bâtiment, des systèmes de chauffage-ventilation-climatisation ainsi que des projets recourant à des énergies renouvelables (biomasse, biogaz, biocarburants, énergie éolienne, énergie solaire, géothermie).

Un projet peut porter sur un seul ou plusieurs bâtiments appartenant à un établissement d'enseignement, et un établissement peut présenter plus d'un projet.

Le potentiel technico-économique de l'utilisation de la géothermie doit être évalué lorsque cette mesure est applicable.

Un projet doit présenter une période de rendement de l'investissement (PRI) globale de 7 à 15 ans.

5.2 Présentation d'un projet

L'établissement soumet son projet à l'approbation de la Direction des infrastructures de l'enseignement supérieur (DIES) avant le début des travaux (voir aussi le point 5.4).

Une copie du rapport de l'étude réalisée par une firme du domaine de l'efficacité énergétique, par une entreprise de services écoénergétiques, ou par un ingénieur œuvrant dans le domaine de l'efficacité énergétique, doit accompagner la demande transmise au Ministère.

L'établissement doit remplir le tableau 1 fourni par la DIES (voir l'étape 1, du tableau A ci-dessous) concernant la consommation et les économies d'énergie.

L'établissement doit soumettre à la DIES les détails du financement du projet approuvé par un signataire financier autorisé de l'établissement.

L'établissement doit soumettre à la DIES une copie signée de l'entente contractuelle (incluant la garantie des économies) intervenue entre l'établissement et la firme du domaine de l'efficacité énergétique, l'entreprise de services écoénergétiques ou l'ingénieur œuvrant dans le domaine de l'efficacité énergétique, si applicable.

5.3 Modalités d'attribution des allocations pour un projet

L'allocation du MESRST est de 15 % du coût des mesures admissibles si le projet procure des économies d'énergie en gigajoules par mètre carré (GJ/m^2) d'au moins 7 % par rapport à l'intensité énergétique de l'année de référence 2002-2003 ($\text{GJ/m}^2 \geq 7 \%$) réajustée avec les degrés-jours de chauffe.

L'établissement peut utiliser des sommes provenant de l'allocation normalisée en maintien des actifs pour financer des mesures incluses dans le projet d'efficacité énergétique, à condition qu'elles contribuent au maintien d'actif et que ces sommes soient utilisées pour réduire la période de retour sur l'investissement (PRI) de chacune des mesures concernées à la période requise pour l'admission du projet, soit entre 7 et 15 ans. Dans ce cas, pour le calcul de l'allocation du MESRST, le coût total des mesures admissibles sera diminué de la somme provenant de l'allocation normalisée en maintien des actifs.

Tout projet (ou toute mesure en sus) qui vient bonifier un projet initial ayant atteint la cible de 7 % pourra être admissible à une allocation.

L'allocation maximale du MESRST est de 500 000 \$ par projet.

L'allocation du MESRST sera répartie dans le temps sur réception des biens livrables de l'université selon la séquence du tableau A ci-après et sous réserve de la disponibilité budgétaire.

Le formulaire de la DIES exigé à titre de bien livrable doit être présenté aux étapes 2 à 4 du tableau ci-dessous. Le formulaire doit être signé par un ingénieur responsable du projet et transmis à la DIES à chacune des étapes.

Tableau A : Séquence de paiement de l'allocation

Bien livrable de l'établissement	Tranche de l'allocation (%)
1. À la présentation du projet (Tableau 1 de la DIES)	0
2. À la présentation des plans et devis définitifs du projet (formulaire de la DIES) et du rapport financier du projet approuvé par un signataire financier autorisé de l'établissement	40 [*]
3. Un an après la fin des travaux (formulaire de la DIES)	20 ^{**}
4. Deux ans après la fin des travaux (formulaire de la DIES)	40 ^{***}

* Si le projet ne se réalise pas, l'établissement devra rembourser le MESRST.

** Sujet à réajustement à la suite de l'analyse du rapport financier du projet.

*** Sujet à réajustement si le pourcentage d'économies est moindre que celui escompté.

5.4 Période d'admissibilité

Pour être admissible, un projet doit satisfaire aux deux conditions suivantes :

- les travaux doivent avoir commencé après le 4 mai 2006 et avant le 31 mars 2013 pour l'année 2011-2012, ou avant le 31 mars 2014 pour l'année 2012-2013;
- le projet ne doit pas avoir fait l'objet d'une acceptation et d'une autorisation de financement avant la date de mise en vigueur du présent programme, soit le 20 mars 2007.

6 LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 :	Valeur de remplacement des espaces subventionnés en propriété pour l'année 2011-2012
Tableau 2 :	Ajustement de l'âge moyen des espaces subventionnés en propriété pour l'année 2011-2012
Tableau 3 :	Enveloppes théoriques de réaménagement et de rénovation liées à l'enseignement et enveloppe de rattrapage en rénovation pour l'année 2011-2012
Tableau 4 :	Enveloppes réparties de réaménagement et de rénovation liées à l'enseignement et enveloppe de rattrapage en rénovation pour l'année 2011-2012
Tableau 5 :	Enveloppes réparties associées aux corrections des allocations normalisées pour la rénovation des espaces d'enseignement et de recherche pour l'année 2011-2012
Tableau 6 :	Enveloppes réparties associées à la résorption du déficit d'entretien accumulé pour l'année 2011-2012
Tableau 7 :	PQI 2011-2016 : FRQNT, subventions d'équipements pour l'année 2010-2011
Tableau 8 :	PQI 2011-2016 : Développement des systèmes d'information, mesure du discours sur le budget 1995-1996
Tableau 9 :	Valeur de remplacement des espaces subventionnés en propriété pour l'année 2012-2013
Tableau 10 :	Ajustement de l'âge moyen des espaces subventionnés en propriété pour l'année 2012-2013
Tableau 11 :	Enveloppes théoriques de réaménagement et de rénovation liées à l'enseignement et enveloppe de rattrapage en rénovation pour l'année 2012-2013
Tableau 12 :	Enveloppes réparties de réaménagement et de rénovation liées à l'enseignement et enveloppe de rattrapage en rénovation pour l'année 2012-2013
Tableau 13 :	Enveloppes réparties associées aux corrections des allocations normalisées pour la rénovation des espaces d'enseignement et de recherche pour l'année 2012-2013
Tableau 14 :	Enveloppes réparties associées à la résorption du déficit d'entretien accumulé pour l'année 2012-2013
Tableau 15 :	PQI 2011-2016 : FRQNT, subventions d'équipements pour l'année 2011-2012

PQI 2011-2016 : MAINTIEN DES ACTIFS

Valeur de remplacement des espaces subventionnés en propriété pour l'année 2011-2012

Établissements	Espaces subventionnés en propriété (m² bruts)				Valeur moyenne normalisée de remplacement (\$ déc. 2011/m²)		Valeur de remplacement des espaces ('000 \$ déc. 2011)		
	Totaux	Liés à l'enseignement	25 ans et +				Totaux	Enseignement	25 ans et +
	(ESP)	(%)	(ESPE)	(ESP _{25ans+})	pour ESP	pour ESPE	(VRESP)	(VRESPE)	(VRESP _{25ans+})
	(1)	(2)	(3) = (1 x 2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (1 x 5)	(8) = (3 x 6)	(9) = (4 x 5)
Bishop's	53 241	96,66%	51 463	50 192	2 770,10	2 764,70	147 483	142 280	139 037
Concordia	371 698	82,00%	304 792	167 266	2 902,20	2 792,49	1 078 742	851 129	485 439
Laval	543 365	68,66%	373 074	406 530	2 971,73	2 745,05	1 614 734	1 024 107	1 208 097
McGill	610 511	63,31%	386 515	499 460	2 959,23	2 721,55	1 806 642	1 051 920	1 478 017
Montréal	548 416	69,40%	380 601	412 278	2 943,44	2 727,62	1 614 230	1 038 135	1 213 516
École des hautes études commerciales	83 675	93,70%	78 403	32 584	2 571,22	2 565,96	215 147	201 179	83 781
École Polytechnique de Montréal	113 833	56,95%	64 828	64 546	3 279,50	3 007,46	373 315	194 968	211 679
Sherbrooke	237 466	71,18%	169 028	153 374	2 910,84	2 662,23	691 226	449 991	446 447
Total partiel sans l'UQ	2 562 205		1 808 704	1 786 230			7 541 519	4 953 709	5 266 013
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	17 354	69,92%	12 134	1 938	3 460,44	3 230,96	60 052	39 204	6 706
Université du Québec à Chicoutimi	71 495	77,57%	55 459	50 868	3 058,39	2 880,55	218 660	159 752	155 574
Université du Québec à Montréal	334 218	82,46%	275 596	127 036	2 802,82	2 728,03	936 753	751 834	356 059
Université du Québec en Outaouais	55 345	91,53%	50 657	33 624	2 717,91	2 713,28	150 423	137 447	91 387
Université du Québec à Rimouski	55 370	73,48%	40 686	29 650	2 949,53	2 701,22	163 315	109 902	87 454
Université du Québec à Trois-Rivières	107 427	83,02%	89 186	72 286	2 749,75	2 627,80	295 397	234 363	198 768
Institut national de la recherche scientifique	73 608	10,35%	7 618	30 837	3 580,50	2 768,61	263 553	21 091	110 412
École nationale d'administration publique	11 798	90,27%	10 650		2 518,03	2 516,38	29 708	26 799	
École de technologie supérieure	87 910	70,08%	61 607	1 694	3 240,77	3 024,86	284 896	186 353	5 490
Télé-université	7 684	91,68%	7 045		2 546,14	2 546,74	19 565	17 942	
Université du Québec (siège social)	20 232	62,16%	12 576	15 481	2 924,76	2 613,40	59 174	32 866	45 278
Total partiel de l'UQ	842 441		623 214	363 414			2 481 496	1 717 553	1 057 128
TOTAL	3 404 646		2 431 918	2 149 644			10 023 015	6 671 262	6 323 141

PQI 2011-2016 : MAINTIEN DES ACTIFS

Ajustement de l'âge moyen des espaces subventionnés en propriété pour l'année 2011-2012

Établissements	Valeur de remplacement ('000 \$ déc. 2011)			Âge moyen réel SILU (ans)		Interventions ministérielles ('000 \$ déc. 2011) en rénovation et réaménagement		Âge moyen ajusté (ans)	
	Espaces totaux	Esp. <i>Enseignement</i>	Espaces 25 ans et +	pour les	pour les	sur les ESP ¹	sur les ESPE	pour les	pour les
	(VRESP)	(VRESPE)	(VRESP _{25ans+})	ESP	ESP _{25ans+}			ESPE	ESP _{25ans+}
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
Bishop's	147 483	142 280	139 037	44,442	46,047	44 419	15 246	24,025	25,819
Concordia	1 078 742	851 129	485 439	25,836	45,545	216 246	59 586	12,313	32,760
Laval	1 614 734	1 024 107	1 208 097	37,962	46,301	415 558	120 917	19,191	29,689
McGill	1 806 642	1 051 920	1 478 017	39,532	45,871	470 611	128 693	20,390	29,285
Montréal	1 614 230	1 038 135	1 213 516	37,550	45,742	449 200	117 083	17,997	28,202
École des hautes études commerciales	215 147	201 179	83 781	23,799	39,165	51 187	12 453	8,808	24,375
École Polytechnique de Montréal	373 315	194 968	211 679	29,365	45,916	107 288	14 570	11,259	29,595
Sherbrooke	691 226	449 991	446 447	30,706	43,008	159 389	39 171	14,824	28,645
Total partiel sans l'UQ	7 541 519	4 953 709	5 266 013			1 913 898	507 719		
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	60 052	39 204	6 706	15,902	50,000	1 516	1 640	12,548	47,372
Université du Québec à Chicoutimi	218 660	159 752	155 574	24,198	29,913	36 733	11 391	12,233	18,909
Université du Québec à Montréal	936 753	751 834	356 059	21,161	33,920	144 344	47 144	10,321	23,699
Université du Québec en Outaouais	150 423	137 447	91 387	27,185	42,637	46 804	8 159	8,659	24,368
Université du Québec à Rimouski	163 315	109 902	87 454	27,445	42,031	30 319	9 628	13,782	29,801
Université du Québec à Trois-Rivières	295 397	234 363	198 768	29,313	38,173	62 332	21 018	14,278	24,065
Institut national de la recherche scientifique	263 553	21 091	110 412	23,084	43,388	51 631	2 609	7,104	33,098
École nationale d'administration publique	29 708	26 799		12,000		894	1 335	8,005	
École de technologie supérieure	284 896	186 353	5 490	15,503	50,000	11 211	10 415	10,741	46,205
Télé-université	19 565	17 942		10,000		347	703	7,154	
Université du Québec (siège social)	59 174	32 866	45 278	32,112	39,000	14 471	3 452	14,633	23,856
Total partiel de l'UQ	2 481 496	1 717 553	1 057 128			400 602	117 494		
TOTAL	10 023 015	6 671 262	6 323 141			2 314 500	625 213		

(8) = (4) - {(6) ÷ [2% x (1)]} - {(7) ÷ [2% x (2)]}

(9) = (5) - {(6 + 7) ÷ [2% x (1)]}

¹ Les interventions sur les ESP sont l'ensemble des interventions financées par le Ministère depuis 1980-1981, sauf celles allouées par le Ministère depuis 2004-2005 pour les espaces d'enseignement (interventions sur les ESPE) sous les rubriques « réaménagement » et « rénovation », dans le contexte de l'implantation de la réforme des frais indirects de la recherche.

PQI 2011-2016 : MAINTIEN DES ACTIFS

Enveloppes théoriques de réaménagement et de rénovation liées à l'enseignement
et enveloppe de rattrapage en rénovation pour l'année 2011-2012

Établissements	Valeur de remplacement ('000 \$ déc. 2011)		Âge moyen ajusté (ans)		Valeur de remplacement des espaces multiplié par leur âge moyen ajusté ('000 \$)		Enveloppes théoriques liées à l'enseignement avant récup. taxes ('000 \$)		Enveloppe de rattrapage ('000 \$) en rénovation ²
	Esp. Enseignement (VRESPE)	Espaces 25 ans et + (VRESP _{25ans+})	pour les ESPE	pour les ESP _{25ans+}	pour les ESPE	pour les ESP _{25ans+}	Réaménagement	Rénovation ¹	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (1 x 3)	(6) = (2 x 4)	(7) = 0,5% x (1)	(8)	
Bishop's	142 280	139 037	24,025	25,819	3 418 277	3 589 796	711	3 303	889
Concordia	851 129	485 439	12,313	32,760	10 479 951	15 902 982	4 256	10 127	3 939
Laval	1 024 107	1 208 097	19,191	29,689	19 653 637	35 867 192	5 121	18 992	8 884
McGill	1 051 920	1 478 017	20,390	29,285	21 448 649	43 283 728	5 260	20 727	10 721
Montréal	1 038 135	1 213 516	17,997	28,202	18 683 316	34 223 578	5 191	18 055	8 477
École des hautes études commerciales	201 179	83 781	8,808	24,375	1 771 985	2 042 162	1 006	1 712	506
École Polytechnique de Montréal	194 968	211 679	11,259	29,595	2 195 145	6 264 640	975	2 121	1 552
Sherbrooke	449 991	446 447	14,824	28,645	6 670 667	12 788 474	2 250	6 446	3 167
Total partiel sans l'UQ	4 953 709	5 266 013			84 321 627	153 962 552	24 770	81 483	38 135
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	39 204	6 706	12,548	47,372	491 932	317 677	196	475	79
Université du Québec à Chicoutimi	159 752	155 574	12,233	18,909	1 954 246	2 941 749	799	1 888	729
Université du Québec à Montréal	751 834	356 059	10,321	23,699	7 759 679	8 438 242	3 759	7 499	2 090
Université du Québec en Outaouais	137 447	91 387	8,659	24,368	1 190 154	2 226 918	687	1 150	551
Université du Québec à Rimouski	109 902	87 454	13,782	29,801	1 514 669	2 606 217	550	1 464	645
Université du Québec à Trois-Rivières	234 363	198 768	14,278	24,065	3 346 235	4 783 352	1 172	3 234	1 185
Institut national de la recherche scientifique	21 091	110 412	7,104	33,098	149 830	3 654 416	105	145	905
École nationale d'administration publique	26 799		8,005		214 526		134	207	
École de technologie supérieure	186 353	5 490	10,741	46,205	2 001 618	253 665	932	1 934	63
Télé-université	17 942		7,154		128 357		90	124	
Université du Québec (siège social)	32 866	45 278	14,633	23,856	480 928	1 080 152	164	465	268
Total partiel de l'UQ	1 717 553	1 057 128			19 232 174	26 302 388	8 588	18 585	6 515
TOTAL	6 671 262	6 323 141			103 553 801	180 264 940	33 358	100 068	44 650

¹ L'enveloppe théorique globale de rénovation est égale à 1,5 % de la valeur normalisée de remplacement des espaces subventionnés en propriété liés à l'enseignement (VRESPE) de l'ensemble des universités; elle est répartie entre les établissements au prorata du produit de leur VRESPE par l'âge moyen ajusté de leurs espaces subventionnés en propriété liés à l'enseignement (ESPE) : (8) = (1,5 % x 6 671 262) x [(5) ÷ 103 553 801].

² L'enveloppe théorique globale de rattrapage en rénovation est égale à 44,650 millions de dollars; elle est répartie entre les établissements au prorata du produit de la valeur normalisée de remplacement de leurs espaces subventionnés en propriété âgés de 25 ans et plus (VRESP _{25ans+}) par l'âge moyen ajusté de ces même espaces (ESP _{25ans+}) : (9) = 44 650 x [(6) / 180 264 940].

PQI 2011-2016 : MAINTIEN DES ACTIFS

Enveloppes réparties de réaménagement et de rénovation liées à l'enseignement
et enveloppe de rattrapage en rénovation pour l'année 2011-2012

Établissements	Enveloppes théoriques liées à l'enseignement après récupération de taxes de vente ('000 \$) ¹			Enveloppes réparties liées à l'enseignement ('000 \$)			Rattrapage en rénovation ('000 \$)
	Réaménagement	Rénovation	Réaménagement et rénovation	Réaménagement	Rénovation	Réaménagement et rénovation	Enveloppe du MELS
	(1)	(2)	(3) = (1 + 2)	(4)	(5)	(6) = (4 + 5)	(7)
Bishop's	664	3 084	3 748	423	2 035	2 458	889
Concordia	3 974	9 457	13 431	2 532	6 240	8 772	3 939
Laval	4 782	17 735	22 517	3 047	11 701	14 748	8 884
McGill	4 912	19 355	24 267	3 130	12 770	15 900	10 721
Montréal	4 847	16 860	21 707	3 088	11 124	14 212	8 477
École des hautes études commerciales	939	1 599	2 538	598	1 055	1 653	506
École Polytechnique de Montréal	910	1 981	2 891	580	1 307	1 887	1 552
Sherbrooke	2 101	6 019	8 120	1 339	3 971	5 310	3 167
Total partiel sans l'UQ	23 129	76 090	99 219	14 737	50 203	64 940	38 135
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	183	444	627	117	293	410	79
Université du Québec à Chicoutimi	746	1 763	2 509	475	1 163	1 638	729
Université du Québec à Montréal	3 510	7 003	10 513	2 236	4 620	6 856	2 090
Université du Québec en Outaouais	642	1 074	1 716	409	709	1 118	551
Université du Québec à Rimouski	514	1 367	1 881	327	902	1 229	645
Université du Québec à Trois-Rivières	1 094	3 020	4 114	697	1 993	2 690	1 185
Institut national de la recherche scientifique	98	135	233	62	89	151	905
École nationale d'administration publique	125	193	318	80	127	207	
École de technologie supérieure	870	1 806	2 676	554	1 192	1 746	63
Télé-université	84	116	200	54	77	131	
Université du Québec (siège social)	153	434	587	97	286	383	268
Total partiel de l'UQ	8 019	17 355	25 374	5 108	11 451	16 559	6 515
TOTAL	31 148	93 445	124 593	19 845	61 654	81 499	44 650

¹ Une récupération de taxes de vente de 6,62 % a été appliquée aux enveloppes théoriques de réaménagement et de rénovation du tableau 3.

PQI 2011-2016 : BONIFICATION DE LA POLITIQUE DE MAINTIEN DES ACTIFS

Enveloppes réparties associées aux corrections des allocations normalisées pour la rénovation des espaces d'enseignement et de recherche pour l'année 2011-2012

Établissements	Valeur ('000 \$ déc. 2011)		Âge moyen (ans)		Valeur ('000 \$ déc. 2011) Valeur de remplacement des espaces multiplié par leur âge moyen ajusté ('000 \$) pour les ESP (5) = (1 x 4)	Besoins théoriques pour la rénovation des espaces d'enseignement et de recherche		Enveloppes réparties ('000 \$) (8)
	Valeur de remplacement (VRESP)	Total des interventions ministérielles en réam. et rénov.	pour les ESP	ajusté pour les ESP		Avant récupération des taxes de ventes	Après récupération des taxes de vente ²	
	(1)	(2)	(3)	(4)		(6) ¹	(7)	
Bishop's	147 483	59 665	44,442	24,214	3 571 153	3 080	2 876	321
Concordia	1 078 742	275 832	25,836	13,051	14 078 662	12 142	11 338	1 267
Laval	1 614 734	536 475	37,962	21,350	34 474 571	29 731	27 763	3 102
McGill	1 806 642	599 304	39,532	22,946	41 455 207	35 751	33 384	3 730
Montréal	1 614 230	566 283	37,550	20,010	32 300 742	27 856	26 012	2 907
École des hautes études commerciales	215 147	63 640	23,799	9,009	1 938 259	1 672	1 561	174
École Polytechnique de Montréal	373 315	121 858	29,365	13,044	4 869 521	4 200	3 922	438
Sherbrooke	691 226	198 560	30,706	16,343	11 296 707	9 742	9 097	1 017
Total partiel sans l'UQ	7 541 519	2 421 617			143 984 822	124 174	115 953	12 956
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	60 052	3 156	15,902	13,274	797 130	687	642	72
Université du Québec à Chicoutimi	218 660	48 124	24,198	13,194	2 885 000	2 488	2 323	260
Université du Québec à Montréal	936 753	191 488	21,161	10,940	10 248 078	8 838	8 253	922
Université du Québec en Outaouais	150 423	54 963	27,185	8,916	1 341 171	1 157	1 080	121
Université du Québec à Rimouski	163 315	39 947	27,445	15,215	2 484 838	2 143	2 001	224
Université du Québec à Trois-Rivières	295 397	83 350	29,313	15,205	4 491 511	3 874	3 618	404
Institut national de la recherche scientifique	263 553	54 240	23,084	12,794	3 371 897	2 908	2 715	303
École nationale d'administration publique	29 708	2 229	12,000	8,248	245 032	211	197	22
École de technologie supérieure	284 896	21 626	15,503	11,708	3 335 562	2 877	2 687	300
Télé-université	19 565	1 050	10,000	7,317	143 157	123	115	13
Université du Québec (siège social)	59 174	17 923	32,112	16,968	1 004 064	866	809	91
Total partiel de l'UQ	2 481 496	518 096			30 347 440	26 172	24 440	2 732
TOTAL	10 023 015	2 939 713			174 332 262	150 346	140 393	15 688

1 L'enveloppe théorique globale de rénovation est égale à 1,5 % de la valeur normalisée de remplacement des espaces subventionnés en propriété (VRESP) de l'ensemble des universités; elle est répartie entre les établissements au prorata du produit de leur VRESP par l'âge moyen ajusté de leurs espaces subventionnés en propriété (ESP) : (8) = (1,5 % x 10 023 015) x [(5) ÷ 174 332 262].

² Une récupération de taxes de vente de 6,62 % a été appliquée aux enveloppes théoriques de rénovation.

PQI 2011-2016 : RÉSORPTION DU DÉFICIT D'ENTRETIEN ACCUMULÉ

Enveloppes réparties associées à la résorption
du déficit d'entretien accumulé pour l'année 2011-2012

Établissements	Espaces subventionnés en propriété (ESP _{5ans+}) (1)	Valeur (\$ déc. 2011/m ²)	Valeur ('000 \$ déc. 2011)		Âge moyen (ans)		Valeur ('000 \$ déc. 2011)	Besoins théoriques pour la rénovation des espaces d'enseignement et de recherche		Enveloppes réparties ('000 \$) (8)
		Valeur moyenne normalisée de remplacement pour ESP (2)	Valeur de remplacement 5 ans et plus (VRESP _{5ans+}) (3) = (1 x 2)	Total des interventions ministérielles en réam. et rénov. (4)	pour les ESP _{5ans+} (5)	ajusté pour les ESP 5ans+ (6)	Valeur de remplacement des espaces multiplié par leur âge moyen ajusté ('000 \$) pour les ESP (7) = (3 x 6)	Avant récupération des taxes de ventes (6) ¹	Après récupération des taxes de vente ² (7)	
Bishop's	53 241	2 770,10	147 483	59 665	44,442	24,214	3 571 153	2 947	2 752	1 458
Concordia	341 075	2 902,20	989 868	275 832	28,068	14,135	13 991 784	11 546	10 782	5 713
Laval	510 100	2 971,73	1 515 879	536 475	40,249	22,554	34 189 135	28 213	26 345	13 960
McGill	592 263	2 959,23	1 752 642	599 304	40,688	23,591	41 346 577	34 119	31 860	16 883
Montréal	548 416	2 943,44	1 614 230	566 283	37,550	20,010	32 300 742	26 654	24 890	13 189
École des hautes études commerciales	83 675	2 571,22	215 147	63 640	23,799	9,009	1 938 259	1 599	1 493	791
École Polytechnique de Montréal	111 373	3 279,50	365 248	121 858	29,926	13,244	4 837 345	3 992	3 728	1 976
Sherbrooke	218 800	2 910,84	636 892	198 560	33,158	17,570	11 190 192	9 234	8 623	4 569
Total partiel sans l'UQ	2 458 943		7 237 389	2 421 617			143 365 187	118 304	110 473	58 539
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	15 229	3 460,44	52 699	3 156	17,841	14,847	782 422	646	603	320
Université du Québec à Chicoutimi	66 978	3 058,39	204 845	48 124	25,565	13,819	2 830 753	2 336	2 181	1 156
Université du Québec à Montréal	333 485	2 802,82	934 698	191 488	21,206	10,963	10 247 094	8 456	7 896	4 184
Université du Québec en Outaouais	37 377	2 717,91	101 587	54 963	39,780	12,728	1 292 999	1 067	996	528
Université du Québec à Rimouski	43 094	2 949,53	127 107	39 947	34,403	18,689	2 375 503	1 960	1 830	970
Université du Québec à Trois-Rivières	99 738	2 749,75	274 255	83 350	31,454	16,258	4 458 838	3 679	3 435	1 820
Institut national de la recherche scientifique	57 703	3 580,50	206 606	54 240	28,550	15,424	3 186 691	2 630	2 456	1 301
École nationale d'administration publique	11 798	2 518,03	29 708	2 229	12,000	8,248	245 032	202	189	100
École de technologie supérieure	87 910	3 240,77	284 896	21 626	15,503	11,708	3 335 562	2 752	2 570	1 362
Télé-université	7 684	2 546,14	19 565	1 050	10,000	7,317	143 157	118	110	58
Université du Québec (siège social)	20 006	2 924,76	58 513	17 923	32,441	17,126	1 002 094	827	772	409
Total partiel de l'UQ	781 002		2 294 479	518 096			29 900 145	24 673	23 038	12 208
TOTAL	3 239 945		9 531 868	2 939 713			173 265 332	142 977	133 511	70 747

¹ L'enveloppe théorique globale de rénovation est égale à 1,5 % de la valeur normalisée de remplacement des espaces subventionnés en propriété (VRESP) de l'ensemble des universités; elle est répartie entre les établissements au prorata du produit de leur VRESP par l'âge moyen ajusté de leurs espaces subventionnés en propriété (ESP) : (8) = (1,5 % x 9 531 868) x [(7) ÷ 173 265 332].

² Une récupération de taxes de vente de 6,62 % a été appliquée aux enveloppes théoriques de rénovation.

PQI 2011-2016 : FQRNT

Subventions Équipements
pour l'année 2010-2011

Établissements	Projets de recherche en équipe	Établissement de nouveaux chercheurs	Subventions pour l'année 2010-2011
Bishop's		114 852	114 852
Concordia		39 367	170 742
Laval	131 375	254 491	523 791
McGill	269 300	50 000	211 984
Montréal	161 984		
École des hautes études commerciales			
École Polytechnique de Montréal	68 526	60 900	129 426
Université de Sherbrooke	124 087	95 937	220 024
Total partiel sans l'UQ	755 272	615 547	1 370 819
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue			
Université du Québec à Chicoutimi		33 450	33 450
Université du Québec à Montréal	40 400	49 930	90 330
Université du Québec en Outaouais			
Université du Québec à Rimouski		31 056	31 056
Université du Québec à Trois-Rivières			
Institut national de la recherche scientifique	95 208	49 993	145 201
École nationale d'administration publique			
École de technologie supérieure	11 000	32 288	43 288
Télé-université			
Total partiel de l'UQ	146 608	196 717	343 325
TOTAL	901 880	812 264	1 714 144

PQI 2011-2016 : DÉVELOPPEMENT DES SYSTÈMES D'INFORMATION

Mesure du discours sur le budget 1995-1996

[illegible]

PQI 2011-2016 : MAINTIEN DES ACTIFS

Valeur de remplacement des espaces subventionnés en propriété pour l'année 2012-2013

Établissements	Espaces subventionnés en propriété (m² bruts)				Valeur moyenne normalisée de remplacement (\$ déc. 2012/m²)		Valeur de remplacement des espaces ('000 \$ déc. 2012)		
	Totaux	Liés à l'enseignement		25 ans et +	pour ESP	pour ESPE	Totaux	Enseignement	25 ans et +
	(ESP)	(%)	(ESPE)	(ESP _{25ans+})			(VRESP)	(VRESPE)	(VRESP _{25ans+})
	(1)	(2)	(3) = (1 x 2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (1 x 5)	(8) = (3 x 6)	(9) = (4 x 5)
Bishop's	53 251	97,19%	51 755	50 202	2 837,34	2 832,64	151 091	146 603	142 440
Concordia	384 761	81,33%	312 926	166 970	2 996,96	2 877,43	1 153 113	900 423	500 402
Laval	543 258	68,39%	371 534	415 876	3 063,65	2 826,66	1 664 352	1 050 200	1 274 099
McGill	615 381	62,05%	381 844	506 996	3 069,46	2 809,25	1 888 887	1 072 695	1 556 204
Montréal	548 980	70,50%	387 031	412 826	3 025,05	2 811,69	1 660 692	1 088 211	1 248 819
École des hautes études commerciales	83 371	93,00%	77 535	32 284	2 647,11	2 641,94	220 692	204 843	85 459
École Polytechnique de Montréal	113 797	57,67%	65 627	64 546	3 385,00	3 116,32	385 203	204 515	218 488
Sherbrooke	255 719	71,80%	183 606	154 408	2 991,17	2 743,67	764 899	503 754	461 861
Total partiel sans l'UQ	2 598 518		1 831 858	1 804 108			7 888 929	5 171 244	5 487 772
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	18 795	68,59%	12 891	1 938	3 590,90	3 296,43	67 491	42 494	6 959
Université du Québec à Chicoutimi	72 690	76,13%	55 339	50 868	3 164,54	2 977,64	230 030	164 780	160 974
Université du Québec à Montréal	333 821	82,52%	275 469	126 840	2 892,76	2 814,72	965 664	775 368	366 918
Université du Québec en Outaouais	55 399	91,28%	50 568	33 630	2 801,71	2 798,22	155 212	141 500	94 222
Université du Québec à Rimouski	55 404	75,69%	41 935	29 650	3 007,76	2 780,16	166 642	116 586	89 180
Université du Québec à Trois-Rivières	109 455	82,90%	90 738	73 689	2 833,64	2 707,85	310 156	245 705	208 808
Institut national de la recherche scientifique	72 364	10,94%	7 917	25 870	3 684,13	2 866,41	266 598	22 693	95 308
École nationale d'administration publique	11 798	88,66%	10 460		2 592,26	2 590,38	30 583	27 095	
École de technologie supérieure	87 910	70,08%	61 607	1 694	3 356,83	3 122,70	295 099	192 380	5 686
Télé-université	7 684	91,20%	7 008		2 620,38	2 621,12	20 135	18 369	
Université du Québec (siège social)	27 057	70,84%	19 167	22 306	2 909,40	2 672,07	78 720	51 216	64 897
Total partiel de l'UQ	852 377		633 099	366 485			2 586 330	1 798 186	1 092 952
TOTAL	3 450 895		2 464 957	2 170 593			10 475 259	6 969 430	6 580 724

PQI 2011-2016 : MAINTIEN DES ACTIFS

Ajustement de l'âge moyen des espaces subventionnés en propriété pour l'année 2012-2013

Établissements	Valeur de remplacement ('000 \$ déc. 2012)			Âge moyen réel SILU (ans)		Interventions ministérielles ('000 \$ déc. 2012)		Âge moyen ajusté (ans)	
	Espaces totaux (VRESP)	Esp. Enseignement (VRESPE)	Espaces 25 ans et + (VRESP _{25ans+})	pour les ESP	pour les ESP _{25ans+}	en rénovation et réaménagement		pour les ESPE	pour les ESP _{25ans+}
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	sur les ESP (6)	sur les ESPE (7)	(8)	(9)
Bishop's	151 091	146 603	142 440	44,971	46,546	48 480	18 222	22,713	24,473
Concordia	1 153 113	900 423	500 402	25,770	46,282	233 892	70 357	11,721	33,089
Laval	1 664 352	1 050 200	1 274 099	38,628	46,360	454 555	139 629	18,325	28,510
McGill	1 888 887	1 072 695	1 556 204	39,823	46,054	516 798	148 817	19,206	28,435
Montréal	1 660 692	1 088 211	1 248 819	38,127	46,169	487 803	135 129	17,231	27,414
École des hautes études commerciales	220 692	204 843	85 459	24,736	40,142	54 205	14 518	8,912	24,572
École Polytechnique de Montréal	385 203	204 515	218 488	29,960	46,189	114 550	16 939	10,950	29,122
Sherbrooke	764 899	503 754	461 861	29,823	43,813	173 122	45 781	13,962	29,504
Total partiel sans l'UQ	7 888 929	5 171 244	5 487 772			2 083 405	589 392		
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	67 491	42 494	6 959	15,503	50,000	2 046	2 110	11,505	46,921
Université du Québec à Chicoutimi	230 030	164 780	160 974	24,779	30,904	40 018	13 393	12,017	19,294
Université du Québec à Montréal	965 664	775 368	366 918	22,117	34,802	156 030	55 579	10,454	23,845
Université du Québec en Outaouais	155 212	141 500	94 222	28,136	43,542	49 431	9 548	8,838	24,543
Université du Québec à Rimouski	166 642	116 586	89 180	28,167	42,524	33 112	11 175	13,439	29,236
Université du Québec à Trois-Rivières	310 156	245 705	208 808	30,425	39,299	67 687	24 401	14,548	24,454
Institut national de la recherche scientifique	266 598	22 693	95 308	21,655	43,964	55 746	2 840	4,942	32,976
École nationale d'administration publique	30 583	27 095		13,000		1 046	1 586	8,363	
École de technologie supérieure	295 099	192 380	5 686	16,484	50,000	13 317	12 518	10,974	45,623
Télé-université	20 135	18 369		11,000		430	858	7,597	
Université du Québec (siège social)	78 720	51 216	64 897	34,849	40,000	20 646	5 111	16,746	23,640
Total partiel de l'UQ	2 586 330	1 798 186	1 092 952			439 509	139 119		
TOTAL	10 475 259	6 969 430	6 580 724			2 522 914	728 511		

(8) = (4) - {(6) ÷ [2% x (1)]} - {(7) ÷ [2% x (2)]}

(9) = (5) - {(6 + 7) ÷ [2% x (1)]}

PQI 2011-2016 : MAINTIEN DES ACTIFS

Enveloppes théoriques de réaménagement et de rénovation liées à l'enseignement
et enveloppe de rattrapage en rénovation pour l'année 2012-2013

Établissements	Valeur de remplacement ('000 \$ déc. 2012)		Âge moyen ajusté (ans)		Valeur de remplacement des espaces multiplié par leur âge moyen ajusté ('000 \$)		Enveloppes théoriques liées à l'enseignement avant récup. taxes ('000 \$)		Enveloppe de rattrapage ('000 \$) en rénovation ²
	Esp. Enseignement (VRESPE)	Espaces 25 ans et + (VRESP _{25ans+})	pour les ESPE	pour les ESP _{25ans+}	pour les ESPE	pour les ESP _{25ans+}	Réaménagement	Rénovation ¹	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (1 x 3)	(6) = (2 x 4)	(7) = 0,5% x (1)	(8)	
Bishop's	146 603	142 440	22,713	24,473	3 329 794	3 485 934	733	3 347	863
Concordia	900 423	500 402	11,721	33,089	10 553 858	16 557 802	4 502	10 609	4 097
Laval	1 050 200	1 274 099	18,325	28,510	19 244 915	36 324 562	5 251	19 346	8 987
McGill	1 072 695	1 556 204	19,206	28,435	20 602 180	44 250 661	5 363	20 711	10 949
Montréal	1 088 211	1 248 819	17,231	27,414	18 750 964	34 235 124	5 441	18 850	8 471
École des hautes études commerciales	204 843	85 459	8,912	24,572	1 825 561	2 099 899	1 024	1 835	520
École Polytechnique de Montréal	204 515	218 488	10,950	29,122	2 239 439	6 362 808	1 023	2 251	1 574
Sherbrooke	503 754	461 861	13,962	29,504	7 033 413	13 626 747	2 519	7 070	3 372
Total partiel sans l'UQ	5 171 244	5 487 772			83 580 124	156 943 537	25 856	84 019	38 833
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	42 494	6 959	11,505	46,921	488 893	326 523	212	491	81
Université du Québec à Chicoutimi	164 780	160 974	12,017	19,294	1 980 161	3 105 832	824	1 991	768
Université du Québec à Montréal	775 368	366 918	10,454	23,845	8 105 697	8 749 160	3 877	8 148	2 165
Université du Québec en Outaouais	141 500	94 222	8,838	24,543	1 250 577	2 312 491	708	1 257	572
Université du Québec à Rimouski	116 586	89 180	13,439	29,236	1 566 799	2 607 266	583	1 575	645
Université du Québec à Trois-Rivières	245 705	208 808	14,548	24,454	3 574 516	5 106 191	1 229	3 593	1 263
Institut national de la recherche scientifique	22 693	95 308	4,942	32,976	112 149	3 142 877	113	113	778
École nationale d'administration publique	27 095		8,363		226 595		135	228	
École de technologie supérieure	192 380	5 686	10,974	45,623	2 111 178	259 412	962	2 122	64
Télé-université	18 369		7,597		139 549		92	140	
Université du Québec (siège social)	51 216	64 897	16,746	23,640	857 663	1 534 165	256	862	380
Total partiel de l'UQ	1 798 186	1 092 952			20 413 777	27 143 917	8 991	20 520	6 716
TOTAL	6 969 430	6 580 724			103 993 901	184 087 454	34 847	104 539	45 549

¹ L'enveloppe théorique globale de rénovation est égale à 1,5 % de la valeur normalisée de remplacement des espaces subventionnés en propriété liés à l'enseignement (VRESPE) de l'ensemble des universités; elle est répartie entre les établissements au prorata du produit de leur VRESPE par l'âge moyen ajusté de leurs espaces subventionnés en propriété liés à l'enseignement (ESPE) : (8) = (1,5 % x 6 969 430) x [(5) ÷ 103 993 901].

² L'enveloppe théorique globale de rattrapage en rénovation est égale à 45,549 millions de dollars; elle est répartie entre les établissements au prorata du produit de la valeur normalisée de remplacement de leurs espaces subventionnés en propriété âgés de 25 ans et plus (VRESP _{25ans+}) par l'âge moyen ajusté de ces même espaces (ESP _{25ans+}) : (9) = 45 549 x [(6) / 184 087 454].

PQI 2011-2016 : MAINTIEN DES ACTIFS

Enveloppes réparties de réaménagement et de rénovation liées à l'enseignement
et enveloppe de rattrapage en rénovation pour l'année 2012-2013

Établissements	Enveloppes théoriques liées à l'enseignement après récupération de taxes de vente ('000 \$) ³			Enveloppes réparties liées à l'enseignement ('000 \$)			Rattrapage en rénovation ('000 \$)
	Réaménagement	Rénovation	Réaménagement et rénovation	Réaménagement	Rénovation	Réaménagement et rénovation	Enveloppe du MELS
	(1)	(2)	(3) = (1 + 2)	(4)	(5)	(6) = (4 + 5)	(7)
Bishop's	682	3 113	3 795	426	2 014	2 440	863
Concordia	4 187	9 867	14 054	2 615	6 382	8 997	4 097
Laval	4 884	17 994	22 878	3 050	11 639	14 689	8 987
McGill	4 988	19 263	24 251	3 115	12 460	15 575	10 949
Montréal	5 061	17 532	22 593	3 161	11 341	14 502	8 471
École des hautes études commerciales	952	1 707	2 659	594	1 104	1 698	520
École Polytechnique de Montréal	951	2 094	3 045	594	1 354	1 948	1 574
Sherbrooke	2 343	6 576	8 919	1 463	4 254	5 717	3 372
Total partiel sans l'UQ	24 048	78 146	102 194	15 018	50 548	65 566	38 833
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	197	457	654	123	296	419	81
Université du Québec à Chicoutimi	766	1 852	2 618	478	1 198	1 676	768
Université du Québec à Montréal	3 606	7 578	11 184	2 252	4 902	7 154	2 165
Université du Québec en Outaouais	659	1 169	1 828	412	756	1 168	572
Université du Québec à Rimouski	542	1 465	2 007	337	948	1 285	645
Université du Québec à Trois-Rivières	1 143	3 342	4 485	714	2 162	2 876	1 263
Institut national de la recherche scientifique	105	105	210	66	68	134	778
École nationale d'administration publique	126	212	338	79	137	216	
École de technologie supérieure	895	1 974	2 869	559	1 277	1 836	64
Télé-université	86	130	216	54	84	138	
Université du Québec (siège social)	238	802	1 040	149	519	668	380
Total partiel de l'UQ	8 363	19 086	27 449	5 223	12 347	17 570	6 716
TOTAL	32 411	97 232	129 643	20 241	62 895	83 136	45 549

³ Une récupération de taxes de vente de 6,99 % a été appliquée aux enveloppes théoriques de réaménagement et de rénovation du tableau 3.

PQI 2011-2016 : BONIFICATION DE LA POLITIQUE DE MAINTIEN DES ACTIFS

**Enveloppes de l'année 2012-2013 réparties associées aux corrections des allocations normalisées
pour la rénovation des espaces d'enseignement et de recherche**

Établissements	Valeur ('000 \$ déc. 2012)		Âge moyen (ans)		Valeur ('000 \$ déc. 2012) Valeur de remplacement des espaces multiplié par leur âge moyen ajusté ('000 \$) pour les ESP (5) = (1 x 4)	Besoins théoriques pour la rénovation des espaces d'enseignement et de recherche		Enveloppes réparties ('000 \$) (8)
	Valeur de remplacement (VRESP) (1)	Total des interventions ministérielles en réam. et rénov. (2)	pour les ESP (3)	ajusté pour les ESP (4)		Avant récupération des taxes de ventes (6) ⁴	Après récupération des taxes de vente ⁵ (7)	
Bishop's	151 091	66 702	44,971	22,898	3 459 682	3 068	2 854	313
Concordia	1 153 113	304 249	25,770	12,577	14 502 702	12 861	11 962	1 310
Laval	1 664 352	594 184	38,628	20,778	34 581 906	30 668	28 524	3 124
McGill	1 888 887	665 615	39,823	22,204	41 940 847	37 194	34 594	3 788
Montréal	1 660 692	622 932	38,127	19,372	32 170 925	28 530	26 536	2 905
École des hautes études commerciales	220 692	68 723	24,736	9,166	2 022 863	1 794	1 669	183
École Polytechnique de Montréal	385 203	131 489	29,960	12,893	4 966 422	4 404	4 096	448
Sherbrooke	764 899	218 903	29,823	15,514	11 866 643	10 524	9 788	1 072
Total partiel sans l'UQ	7 888 929	2 672 797			145 511 990	129 043	120 023	13 143
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	67 491	4 156	15,503	12,424	838 508	744	692	76
Université du Québec à Chicoutimi	230 030	53 411	24,779	13,169	3 029 265	2 686	2 498	274
Université du Québec à Montréal	965 664	211 609	22,117	11,160	10 776 810	9 557	8 889	973
Université du Québec en Outaouais	155 212	58 979	28,136	9,137	1 418 172	1 258	1 170	128
Université du Québec à Rimouski	166 642	44 287	28,167	14,879	2 479 466	2 199	2 045	224
Université du Québec à Trois-Rivières	310 156	92 088	30,425	15,580	4 832 230	4 285	3 985	436
Institut national de la recherche scientifique	266 598	58 586	21,655	10,667	2 843 801	2 522	2 346	257
École nationale d'administration publique	30 583	2 632	13,000	8,697	265 980	236	220	24
École de technologie supérieure	295 099	25 835	16,484	12,107	3 572 764	3 168	2 947	323
Télé-université	20 135	1 288	11,000	7,802	157 093	139	129	14
Université du Québec (siège social)	78 720	25 757	34,849	18,489	1 455 454	1 291	1 201	132
Total partiel de l'UQ	2 586 330	578 628			31 669 543	28 085	26 122	2 861
TOTAL	10 475 259	3 251 425			177 181 533	157 128	146 145	16 004

⁴ L'enveloppe théorique globale de rénovation est égale à 1,5 % de la valeur normalisée de remplacement des espaces subventionnés en propriété (VRESP) de l'ensemble des universités; elle est répartie entre les établissements au prorata du produit de leur VRESP par l'âge moyen ajusté de leurs espaces subventionnés en propriété (ESP) : (8) = (1,5 % x 10 475 259) x [(5) ÷ 177 181 533].

⁵ Une récupération de taxes de vente de 6,99 % a été appliquée aux enveloppes théoriques de rénovation.

PQI 2011-2016 : RÉSORPTION DU DÉFICIT D'ENTRETIEN ACCUMULÉ

Enveloppes de l'année 2012-2013 réparties associées à la résorption
du déficit d'entretien accumulé

Établissements	Espaces subventionnés en propriété (ESP 6ans+) (1)	Valeur (\$ déc. 2012/m²)	Valeur ('000 \$ déc. 2012)		Âge moyen (ans)		Valeur ('000 \$ déc. 2012)	Besoins théoriques pour la rénovation des espaces d'enseignement et de recherche		Enveloppes réparties ('000 \$) (8)
		Valeur moyenne normalisée de remplacement pour ESP (2)	Valeur de remplacement 6 ans et plus (VRESP 6ans+) (3) = (1 x 2)	Total des interventions ministérielles en réam. et rénov. (4)	pour les ESP 6ans+ (5)	ajusté pour les ESP 6ans+ (6)	Valeur de remplacement des espaces multiplié par leur âge moyen ajusté ('000 \$) pour les ESP (7) = (3 x 6)	Avant récupération des taxes de ventes (6) ⁴	Après récupération des taxes de vente ⁵ (7)	
Bishop's	53 251	2 837,34	151 091	66 702	44,971	22,898	3 459 682	2 921	2 717	1 423
Concordia	340 765	2 996,96	1 021 259	304 249	28,924	14,028	14 326 221	12 095	11 250	5 890
Laval	509 993	3 063,65	1 562 440	594 184	40,893	21,878	34 183 062	28 858	26 841	14 053
McGill	593 817	3 069,46	1 822 698	665 615	41,177	22,918	41 772 593	35 266	32 801	17 174
Montréal	548 980	3 025,05	1 660 692	622 932	38,127	19,372	32 170 925	27 160	25 262	13 226
École des hautes études commerciales	83 371	2 647,11	220 692	68 723	24,736	9,166	2 022 863	1 708	1 589	832
École Polytechnique de Montréal	111 337	3 385,00	376 876	131 489	30,511	13,066	4 924 262	4 157	3 866	2 024
Sherbrooke	229 027	2 991,17	685 059	218 903	33,022	17,045	11 676 831	9 858	9 169	4 801
Total partiel sans l'UQ	2 470 541		7 500 807	2 672 797			144 536 439	122 023	113 495	59 423
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	15 229	3 590,90	54 686	4 156	18,809	15,009	820 782	693	645	338
Université du Québec à Chicoutimi	66 978	3 164,54	211 955	53 411	26,558	13,958	2 958 468	2 498	2 323	1 216
Université du Québec à Montréal	333 090	2 892,76	963 549	211 609	22,162	11,181	10 773 441	9 095	8 459	4 429
Université du Québec en Outaouais	37 383	2 801,71	104 736	58 979	40,739	12,583	1 317 893	1 113	1 035	542
Université du Québec à Rimouski	43 127	3 007,76	129 716	44 287	35,040	17,969	2 330 867	1 968	1 830	958
Université du Québec à Trois-Rivières	101 705	2 833,64	288 195	92 088	32,549	16,572	4 775 968	4 032	3 750	1 963
Institut national de la recherche scientifique	54 628	3 684,13	201 257	58 586	27,280	12,725	2 560 995	2 162	2 011	1 053
École nationale d'administration publique	11 798	2 592,26	30 583	2 632	13,000	8,697	265 980	225	209	109
École de technologie supérieure	87 910	3 356,83	295 099	25 835	16,484	12,107	3 572 764	3 016	2 805	1 469
Télé-université	7 684	2 620,38	20 135	1 288	11,000	7,802	157 093	133	124	65
Université du Québec (siège social)	26 831	2 909,40	78 062	25 757	35,109	18,611	1 452 812	1 227	1 141	597
Total partiel de l'UQ	786 363		2 377 973	578 628			30 987 063	26 162	24 332	12 739
TOTAL	3 256 904		9 878 780	3 251 425			175 523 502	148 185	137 827	72 162

⁴ L'enveloppe théorique globale de rénovation est égale à 1,5 % de la valeur normalisée de remplacement des espaces subventionnés en propriété (VRESP) de l'ensemble des universités; elle est répartie entre les établissements au prorata du produit de leur VRESP par l'âge moyen ajusté de leurs espaces subventionnés en propriété (ESP) : (8) = (1,5 % x 9 878 780) x [(7) ÷ 175 523 502].

⁵ Une récupération de taxes de vente de 6,99 % a été appliquée aux enveloppes théoriques de rénovation.

PQI 2011-2016 : FQRNT

Subventions Équipements
pour l'année 2011-2012

Établissements	Projets de recherche en équipe	Établissement de nouveaux chercheurs	Subventions pour l'année 2011-2012
Bishop's		82 890	82 890
Concordia		49 749	221 694
Laval	171 945	158 905	576 813
McGill	417 908		
Montréal			
École des hautes études commerciales	4 000		4 000
École Polytechnique de Montréal	25 000		25 000
Université de Sherbrooke	188 857	81 695	270 552
Total partiel sans l'UQ	807 710	373 239	1 180 949
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue			
Université du Québec à Chicoutimi			
Université du Québec à Montréal	40 000	108 384	148 384
Université du Québec en Outaouais			
Université du Québec à Rimouski			
Université du Québec à Trois-Rivières	10 000	61 500	71 500
Institut national de la recherche scientifique	70 596	99 997	170 593
École nationale d'administration publique			
École de technologie supérieure		50 000	50 000
Télé-université			
Total partiel de l'UQ	120 596	319 881	440 477
TOTAL	928 306	693 120	1 621 426

Enseignement supérieur,
Recherche, Science
et Technologie

Québec    